

Projet Éducatif de territoire



St-Vincent-de-Tyrosse

2022-2025

Sommaire

ÉDITO	3
PARTIE 1 – PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2022–2025	4
➤ INSTANCE DE PILOTAGE	4
➤ DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET DES ACCUEILS	6
➤ PARTENAIRES DU PROJET	8
➤ L'ÉVALUATION DU PEDT 2017–2021	9
DES ANALYSES DIAGNOSTIQUES	10
➤ LES RÉALITÉS DU CONTEXTE LOCAL	
DES ANALYSES DIAGNOSTIQUES	13
➤ LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE L'OFFRE ÉDUCATIVE	
CONSULTATION DES FAMILLES ET DES JEUNES	19
PARTIE 2 – LE NOUVEAU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2022–2025	26
FICHES ACTIONS PAR AXE	27
➤ AXE 1 : AMÉLIORER L'OFFRE ET LA QUALITÉ ÉDUCATIVE	28
➤ AXE 2 : ACCOMPAGNER LA PLACE ET LE RÔLE DES FAMILLES	30
➤ AXE 3 : RENFORCER LA DÉMARCHE INCLUSIVE AUPRÈS DES ENFANTS ET ADOLESCENTS PRÉSENTANT DES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS	32
➤ AXE 4 : PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT ET L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	34
➤ AXE 5 : PRENDRE EN COMPTE LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS	36
➤ AXE 6 : FAVORISER LE TRAVAIL COLLABORATIF ENTRE PROFESSIONNELS ET CAPITALISER SES APPORTS	37
ANNEXES	38
ANNEXE 1 – LES PROFESSIONNELS ET LES ACTEURS TERRITORIAUX	39
ANNEXE 2 – SOCLE COMMUN DES CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET DE CULTURE COMMUNE	42
ANNEXE 3 – CHARTE EAJE	43
ANNEXE 4 – CHARTE PLAN MERCREDI	44
ANNEXE 5 – CHARTE NATIONALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	47
ANNEXE 6 – CIDE SIMPLIFIÉE	48
ANNEXE 7 – LIVRETS D'ACCUEIL	53
CRÈCHE MUNICIPALE	53
ÉCOLE DE LA LANDE	55
ÉCOLE DE LA SOUQUE	56

ÉDITO



La Ville de St-Vincent de Tyrosse porte une attention particulière à la cohérence éducative des 0-18 ans sur son territoire.

Le Projet Éducatif du Territoire est le fruit d'une collaboration entre tous les acteurs et professionnels de l'enfance, de l'éducation et de la jeunesse tyrossaises. C'est un outil qui garantit la qualité et la continuité éducative de l'enfant et du jeune pour une durée de trois ans, de 2022 à 2025.

Dans un contexte de crise sanitaire qui a modifié la prise en charge des enfants ; dans un climat où l'environnement des enfants est en perpétuelle mouvance ; et où les frontières pédagogiques et sociétales sont remises en cause, il semble nécessaire d'apporter à notre jeunesse un cadre éducatif cohérent, concerté, transversal et complémentaire.

Ce PEdT se veut vivant et évolutif, en lien avec les différentes évaluations et réunions du Comité de pilotage. Les enjeux sont de proposer des services respectant les rythmes, besoins et envies des 0-18 ans de manière construite tout en répondant aux besoins des familles tyrossaises.

*Régis Gelez, Maire de St-Vincent de Tyrosse
Christine Gayon, Adjointe en charge de l'Éducation,
de la Jeunesse et de la Petite enfance*

Partie 1 :

Projet Éducatif Territorial 2022-2025 Ville de St-Vincent de Tyrosse

La nouvelle équipe municipale arrivée en juillet 2021 a souhaité étendre le Projet Éducatif du Territoire de St-Vincent-de-Tyrosse aux enfants de 0 à 18 ans et plus. L'objectif est de rendre le parcours de chaque enfant et jeune cohérent et concerté entre tous les acteurs du territoire. Un diagnostic Petite-enfance/Enfance/Jeunesse a été réalisé de janvier à juillet 2021, qui a permis aux élus de disposer d'un état des lieux, d'interroger les acteurs et de recenser les besoins des familles.

INSTANCE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage est composé d'un.e représentant.e de l'ensemble des groupes acteurs gravitant autour de l'enfant et du jeune, ainsi que des représentants institutionnels.

Composition de la structure de pilotage :

- ➔ Élus
- ➔ Parents d'élèves élus
- ➔ Enseignants et directeurs des écoles du Premier degré, principal du Collège et proviseur du Lycée
- ➔ Techniciens de la Ville, animateurs Enfance et Jeunesse, ATSEM, directeurs pédagogiques
- ➔ Animatrice Jeunesse de MACS
- ➔ Représentants institutionnels de la CAF, SDJES et Inspecteur de circonscription de l'Éducation Nationale
- ➔ Associations culturelles locales (*Centre Musicaux Ruraux, Conservatoire des Landes, Landes Musiques Amplifiées*)



Séance de travail du Comité de pilotage

Groupes d'acteurs participant à la mise en place et au suivi du PEDT :

- ➔ Enfants et jeunes
- ➔ Parents (parents d'élèves élus)
- ➔ Enseignants (1 directeur/proviseur/principal et 1 enseignant par établissement scolaire)
- ➔ Animateurs / techniciens (Petite enfance, Enfance, Jeunesse)
- ➔ ATSEM (1 par école)
- ➔ Agents de service (cantine, ménage)
- ➔ Élus/Coordonnateur PEDT
- ➔ Associations sportives et culturelles locales

MODALITÉS DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage se réunit au moins une fois par année scolaire et un bilan est présenté chaque fin d'année scolaire en juin.

Plusieurs groupes de travail ont été réunis depuis la fin du diagnostic en juillet 2021 afin de réfléchir au nouveau Projet Éducatif Territorial élargi aux enfants de 0 à 18 ans. Ces groupes offrent l'occasion d'échanges et d'une réflexion approfondis entre acteurs éducatifs.

MODALITÉ DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ET AVENANTS

Le PEdT est signé pour une durée de trois ans : 2022-2025. Il peut être modifié par avenant chaque année si des modifications sont nécessaires.

MODALITÉ D'ÉVALUATION DU PROJET

En mai/juin : bilan intermédiaire/évaluation et projections de la rentrée suivante. Chaque action mise en œuvre aura ses propres critères d'évaluation.

Coordination du projet : Sébastien BOUSQUET

Fonction : Directeur du pôle Éducation-Enfance-Jeunesse

Adresse : 8 rue des Pyrénées à Saint-Vincent-de-Tyrosse

Tél. 05 58 77 77 40

PÉRIMÈTRE D'ACTION DU PEDT

Le Projet Éducatif de la commune couvre le territoire de Saint-Vincent-de-Tyrosse et plus largement celui de la Communauté de Commune Marenne Adour Côte-Sud. Il s'inscrit en cohérence avec la Convention Territoriale Globale signée avec la CAF des Landes et l'ensemble des communes du territoire, qui se substitue au Contrat Enfance Jeunesse depuis fin 2021.

DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS ET DES ACCUEILS

Après concertation entre les différents acteurs éducatifs, l'organisation du rythme scolaire à 4 jours a été retenue pour les écoles du premier degré et 4,5 jours pour le second degré.

Plan mercredi et accueils de loisirs : inscription sur les jours choisis par les familles selon les modalités suivantes :

- Inscription modulable ;
- Payant pour la journée du mercredi, avec possibilité de ½ journée sans repas ;
- Tarification selon le Quotient familial des familles.

Modalités d'information des familles

Une note individuelle aux familles par le biais des écoles, le règlement intérieur remis à chaque inscription, le site web et les Réseaux sociaux de la Ville, l'affichage sur chaque site, le magazine municipal, l'accueil au pôle Éducation-Enfance-Jeunesse, les boîtes mail de chaque accueil.

Établissements d'enseignement scolaire concernés

- École publique maternelle de la Souque
- École publique élémentaire des Arènes
- École publique primaire et maternelle de La lande
- École privée primaire et maternelle Sainte-Marie
- Collège Jean-Claude Sescousse
- Lycée Sud des Landes

... soit six établissements scolaires

Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEET :
du lundi au samedi

L'offre éducative sur les différents temps des enfants et adolescents tyrossais

	Semaines scolaires							Vacances scolaires	
	Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Week-end	Petites vacances	Grandes vacances
Petite enfance	Horaires variables 7h30 - 18h30	Accueil à la crèche collective municipale et micro crèche privée, assistantes maternelles						Accueil à la crèche collective municipale et micro crèche privée, assistantes maternelles	
Maternelles et élémentaires	7h30 - 8h30	Accueil périscolaire		Accueil de loisirs et offres associatives	Accueil périscolaire			Accueil de loisirs et offres associatives	Accueil de loisirs et offres associatives
	8h30 - 12h00	Temps scolaires			Temps scolaires		Offres associatives		
	12h00 - 14h00	Pause méridienne (45 mn de repas et 1h15 encadrés par les animateurs municipaux)			Pause méridienne (45 mn de repas et 1h15 encadrés par les animateurs municipaux)				
	14h00 - 16h30	Temps scolaires			Temps scolaires		Offres associatives		
16h30 - 18h30	Accueil périscolaire et accompagnement à la scolarité		Accueil périscolaire et accompagnement à la scolarité						
Collégiens et lycéens	Horaires variables 8h00 - 18h30	Temps scolaires					Accueil jeunes et offres associatives	Accueil jeunes et offres associatives	Accueil jeunes et offres associatives
		Pause méridienne : Intervention des animateurs jeunesse (collège : 2 fois/semaine - lycée : 1 fois/semaine)							
		Temps scolaires		Accueil jeunes et offres associatives	Temps scolaires				



Description du fonctionnement Plan mercredi

Avec l'organisation des rythmes scolaires à 4 jours, l'Accueil de loisirs accueille les enfants du territoire à la journée ou à la demi-journée le mercredi.

Son projet pédagogique répond aux objectifs de la charte du Plan Mercredi (*cf annexe*) :

- ➔ Complémentarité et cohérence éducatives des différents temps de l'enfant ;
- ➔ Accueil de tous les publics (les enfants et leur famille) ;
- ➔ Mise en valeur de la richesse des territoires ;
- ➔ Développement d'activités éducatives de qualité.

Description du fonctionnement des accueils périscolaires existants

L'Accueil de loisirs Enfance propose des temps d'accueil avant et après la classe dans des espaces aménagés aux rythmes et aux besoins des enfants. L'accueil s'effectue dans les locaux des écoles et les équipes pédagogiques de chaque site proposent des activités adaptées libres sur des temps d'arrivée et de départ échelonnés, avec un goûter.

L'Accueil de loisirs Jeunesse propose des permanences au Collège et au Lycée, ainsi qu'un accueil le mercredi après-midi.

Articulation du PEdT avec les éventuels dispositifs existants

Le PEdT communal s'inscrit dans la Convention Territoriale Globale (CTG), anciennement Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF et :

- ➔ le Département
- ➔ les communes de la Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite la définition de priorités et de moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et la complémentarité des interventions (*voir détails en annexe*).

Articulation avec le Projet d'école ou le Projet d'établissement	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Articulation éventuelle avec les activités périscolaires	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Proposé aux élèves de l'enseignement secondaire	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non

PARTENAIRES DU PROJET

Partenaires institutionnels :

- ➔ Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES) (conseils techniques et pédagogiques)
- ➔ Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
- ➔ Caisse d'Allocations Familiales des Landes (soutien financier)
- ➔ Mutualité Sociale Agricole des Landes (soutien financier)
- ➔ Conseil Départemental des Landes
- ➔ Mission locale des Landes
- ➔ Communauté de Communes Marenne Adour Côte-Sud (mise en réseau des professionnels, mise à disposition de malles pédagogiques, co-construction de projets, soutien technique au PEdT)
- ➔ École de la Lande
- ➔ École de la Souque
- ➔ École des Arènes
- ➔ Collège Jean-Claude SESCOUSSE
- ➔ Lycée Sud des Landes
- ➔ Centre Médical Psychologique (CMP) Enfants & Adolescents de Dax
- ➔ Direction de la Solidarité Départementale (éducateurs spécialisés, *Protection Maternelle Infantile*)
- ➔ Centre Médico-Social (CMS) Circonscription de Saint Vincent de Tyrosse
- ➔ Centre d'Action Médico-Sociale Précoce des Landes (CAMSP)
- ➔ Conservatoire de musique et de danse des Landes

Principaux partenaires associatifs :

- ➔ *Franças des Landes*
- ➔ *Centres Musicaux Ruraux Landes (CMR)*
- ➔ *Associations de parents d'élèves*
- ➔ *Landes Musiques Amplifiées*
- ➔ *Cinétyr*
- ➔ *Jeunesse au Plein Air*
- ➔ *Association La Souque pour des loisirs solidaires et partagés*
- ➔ *TYR'DANSE*
- ➔ *UST Badminton*
- ➔ *UST Tennis*
- ➔ *AC TYROSSE*
- ➔ ...

Autres partenaires :

- ➔ Bibliothèque municipale Gabriel Fauthoux
- ➔ ...

Acteurs responsables de la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du PEdT :

Activité	Intervenant ou structure	Statut de l'intervenant	Observations
Accueil Petite enfance	Ville / CCAS	Collectivité territoriale	Travail avec les assistantes maternelles du secteur et le Relais Petite Enfance de MACS
Accueils extrascolaire et périscolaire Enfance	Ville	Collectivité territoriale	Municipalisation des accueils Enfance depuis juillet 2022
Accueil extrascolaire et périscolaire Jeunesse	Ville	Collectivité territoriale	Création du service Jeunesse en 2012



© Pexels - Karolina Grabowska

L'ÉVALUATION DU PEDT 2017-2021

Afin d'évaluer le PEDt existant et l'élargir au public de 0 à 18 ans, un diagnostic petite-enfance, enfance, jeunesse a été élaboré de janvier à juillet 2021. Ce diagnostic a permis de produire un état des lieux de l'offre éducative présente sur la commune. Les forces et les faiblesses repérées ont permis d'identifier les enjeux et les orientations éducatives pour la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse.

415 familles ayant des enfants âgés de 0 à 18 ans ont répondu à la consultation, soit 54 % des familles allocataires CAF, qui représentent 57.8 % des enfants et des jeunes tyrossais.

130 jeunes âgés de 11 à 18 ans ont également été consultés.

DES ANALYSES DIAGNOSTIQUES

➔ LES RÉALITÉS DU CONTEXTE LOCAL



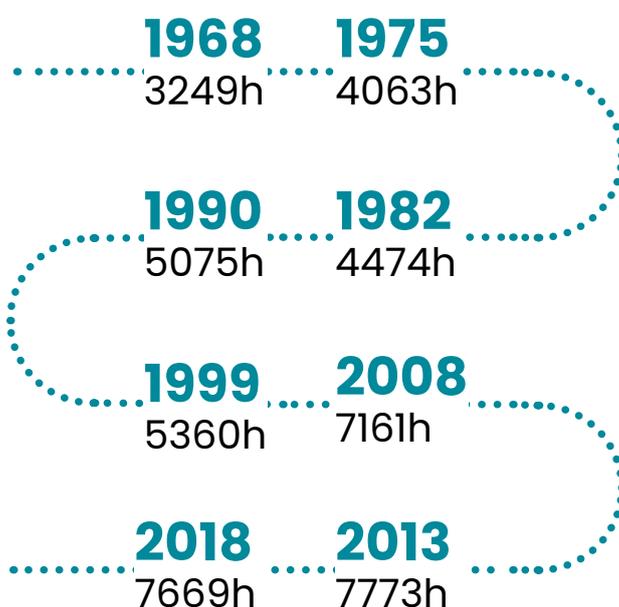
UNE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE POSITIVE



La population municipale de la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse a progressé de plus de 135 % entre 1968 (3 249h) et 2018 (7 669h). L'évolution la plus importante se situe entre 1999 et 2008, soit une hausse de plus de 33,5 %. Cette augmentation est liée à un fort solde migratoire positif (3,3 % par an). Entre 2013 et 2018, la population baisse de 104 personnes.

La population de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud a augmenté de plus de 140 % entre 1968 (27 616h) et 2018 (66 974h). L'augmentation entre 1999 et 2008 est de 24,5 % avec un solde migratoire de 2,4 % par an.

Saint-Vincent-de-Tyrosse est la **3^e commune** la plus peuplée de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (Capbreton 8 892h, Soustons 8 056h).



LES MOINS DE 30 ANS REPRÉSENTENT PRÈS DE 29% DE LA POPULATION



La commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse compte 2 245 enfants et jeunes âgés de moins de 30 ans. Cela représente 29,3 % de la population. Le pourcentage est identique à celui du département des Landes et supérieur à celui de la communauté de communes.

En dix ans, de 2008 à 2018, le pourcentage des moins de 30 ans a baissé de 5 %, celui des 30 à 44 ans a diminué de 4,9 %, celui des 45 à 59 ans a augmenté de 4,3 % et celui des 60 ans et plus a enregistré une hausse de 5,4 %.

	Tyrosse	MACS	Landes
- de 30 ans	29.3%	28,4%	29.2%
de 30 à 44 ans	17.6%	19.3%	17.4%
de 45 à 59 ans	21%	20.4%	21.2%
+ de 60 ans	32.1%	31.9%	32.1%

UNE MAJORITÉ D'EMPLOYÉS



34,5% des emplois sont des employés

Le taux est supérieur à celui de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (27,2%) ainsi qu'à celui des Landes (29,9%). Les pourcentages des professions intermédiaires et des cadres sont proches de ceux de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud et du département.

Le nombre d'ouvriers est plus faible que l'effectif communautaire et que l'effectif départemental.

Les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont moins représentés sur la commune que sur la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud mais ils sont plus nombreux que dans le département.

Les agriculteurs exploitants sont une dizaine à Saint-Vincent-de-Tyrosse.

ACTIFS DE 15 À 64 ANS AYANT UN EMPLOI

69,4% sur la commune de Saint-Vincent de Tyrosse

67,6% sur la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud

65,3% dans les Landes

Près de **71%** travaillent hors de la commune. Ce taux est identique à celui de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, il est supérieur à celui du département des Landes.

66% résident dans la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud y travaillent.

	Tyrosse	MACS	Landes
Employés	34.5%	27.2%	29.9%
Professions intermédiaires	23.8%	24.3%	24%
Ouvriers	19.7%	22.6%	23.9%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	11.3%	14.6%	9.3%
Cadres	10.4%	10.2%	10.4%
Agriculteurs exploitants	0.3%	1.1%	2.5%

UN REVENU MÉDIAN INFÉRIEUR AU DÉPARTEMENT DES LANDES



Médiane du revenu disponible par unité de consommation

20 910€
sur Tyrosse

21 360€

dans les Landes

22 210€
MACS

Le revenu médian disponible par unité de consommation est inférieur à celui de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud et à celui du département des Landes.

Parmi les **1 592 allocataires** de la Caisse d'Allocations Familiales, 10% bénéficient du Revenu de Solidarité Active. Ce taux est 9,9% pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud.

7,5% des allocataires sont dépendants à 100% des prestations de la CAF.

Ce taux est de 8% pour la Communauté de communes MACS.

La moitié des ressources de 14% d'allocataires est constituée des prestations de la CAF. Ce taux est 15,7% pour la Communauté de communes MACS.

758 FAMILLES ALLOCATAIRES CAF



Le pourcentage des familles avec 1 enfant représente près de 54% des familles ayant des enfants de moins de 25 ans. Ce taux est 48,7% pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud et de 47% pour le département des Landes.

Parmi les 758 familles ayant des enfants âgés de 0 à 18 ans, 251 familles sont des familles monoparentales (33%).

	Tyrosse	MACS	Landes
1 enfant	53.7%	48.7%	47%
2 enfants	36.8%	41.4%	40%
3 enfants	8.5%	8.7%	10.4%
4 enfants et +	1%	1.2%	2.6%

1 322 ENFANTS ET JEUNES ÂGÉS DE 0 A 18 ANS

420 enfants

de 0 à 6 ans
soit 32%



376 enfants

de 7 à 11 ans
soit 29%



526 jeunes

de 12 à 18 ans
soit 39%

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE



ÉLÉMENTS D'ANALYSE DU TERRITOIRE

- ➔ Une **évolution démographique régulière**.
- ➔ Une **forte densité**.
- ➔ De 2008 à 2018, le pourcentage des moins de 30 ans a baissé de 5 % et celui des 60 ans et plus a augmenté de 5,4%.
- ➔ Une majorité **d'employés**.
- ➔ **Près de 71 % des actifs de 15 ans ou plus** ayant un emploi **travaillent hors de la commune**.
- ➔ Un **revenu médian** disponible par unité de consommation **inférieur à celui de MACS et des Landes**.
- ➔ **1 322 enfants** et jeunes âgés **de 0 à 18 ans**.



POINTS DE VIGILANCE

- ➔ Porter une **attention particulière à l'accueil des nouvelles familles** et à leur intégration dans la vie locale.
- ➔ **Adapter les modalités de fonctionnement** des structures éducatives aux contraintes professionnelles des familles.
- ➔ **Proposer des tarifs adaptés** aux situations économiques des familles en prenant, notamment, en compte leur quotient familial.
- ➔ **Créer les conditions du bien vivre ensemble** et de l'agir ensemble et plus particulièrement entre les moins de 30 ans et les plus de 60 ans.
- ➔ **Faciliter l'accès** des enfants en situation de précarité à l'offre de loisirs.

DES ANALYSES DIAGNOSTIQUES

➔ LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE L'OFFRE ÉDUCATIVE

L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT



123 enfants
à l'école **maternelle**
« *La Souque* »
(5 classes)

248 enfants
à l'école **élémentaire**
« *Les Arènes* »
(10 classes)

187 enfants
à l'école **primaire**
« *La Lande* »
(8 classes)

136 enfants
à l'école **primaire**
privée
« *Sainte Marie* »
(6 classes)

500 élèves
au **collège**
« *Jean-Claude Sescousse* »
dont 287 qui habitent
la commune de Saint-
Vincent-de-Tyrosse

1 400 élèves
au **lycée général**
« *Sud des Landes* »
dont 155 qui habitent
la commune de Saint-
Vincent-de-Tyrosse

80% des collégiens
sont orientés vers
le Lycée « *Sud des Landes* »
après la 3^e



- ➔ **Un parcours scolaire général complet** est proposé sur la commune.
- ➔ **Le climat scolaire est bon** dans tous les établissements scolaires.
- ➔ **Les équipes enseignantes** sont relativement **stables**.
- ➔ Les établissements scolaires conduisent des **actions en partenariat** avec les acteurs locaux, dont **certaines sont financées par la municipalité**.
- ➔ **Des enfants à besoins particuliers** sont **accueillis** dans les **établissements scolaires**.
- ➔ Les **relations entre les écoles et la municipalité** sont qualifiées de **bonnes** par les enseignant.es.
- ➔ Un **projet** de construction de **nouveaux locaux pour le collège**.



- ➔ **Des besoins repérés** par les écoles et le collège dans le **champ de l'accompagnement à la scolarité**.
- ➔ Un **accès** à l'école « **Les Arènes** » **peu sécurisé**.
- ➔ Les locaux du **collège** sont très **dégradés**.
- ➔ **Peu de locaux** pour des propositions de **formations professionnelles**.
- ➔ **Pas de logement pour des stagiaires** intéressés par ce type de formations.

L'OFFRE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE



- ⇒ Une **crèche** gérée par le CCAS avec une capacité d'accueil de 41 places + 1 ou 2 places d'urgence. La crèche est ouverte de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi hors jours fériés.
- ⇒ 45 **assistantes maternelles** sont présentes sur la commune. Elles disposent de 145 places et accueillent 125 enfants.
- ⇒ Un **Relais Petite Enfance** géré par la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud installé au sein du centre de loisirs, fréquenté par une trentaine d'assistantes maternelles.
- ⇒ Un **Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**, géré par la municipalité, à proximité de la crèche.
- ⇒ Une **antenne de la PMI** située dans les locaux du centre médico social.
- ⇒ Une **association** qui regroupe une douzaine d'**assistantes maternelles**.



- ⇒ Une **crèche municipale**.
- ⇒ **45 assistantes maternelles**.
- ⇒ Un **LAEP**.
- ⇒ Une **capacité d'accueil** théorique de **90% des enfants de 2 mois à 3 ans** présents sur la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse.
- ⇒ Un accueil des enfants à **besoins spécifiques**.
- ⇒ Une **passerelle** entre la crèche et l'école de la Souque.
- ⇒ Un **partenariat** entre la crèche et le centre de loisirs.
- ⇒ **Différentes animations proposées tout au long de l'année** par la crèche (Semaine de la petite enfance, séances cinéma....) auxquelles sont invitées les assistantes maternelles



- ⇒ **Peu d'aires de jeux** adaptées aux 0-3 ans.
- ⇒ Des **difficultés de garde** pour les parents qui ont des **horaires atypiques**.
- ⇒ L'**accès du RAM est limité** à une fois tous les 15 jours par assistante maternelle.
- ⇒ **Pas de lieu de rencontre** pour les assistantes maternelles.
- ⇒ **Pas de coordination** des acteurs de la Petite Enfance.

L'OFFRE D'ACCUEIL POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE



- ➔ Un **accueil de loisirs communal** géré par la commune d'une capacité de 90 enfants. L'accueil de loisirs enfance est ouvert de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires (sauf Noël). Une tarification de 2.5€/j à 16€/j pour les allocataires CAF ou MSA en fonction du quotient familial.
- ➔ Un **accueil périscolaire** géré par la collectivité, organisé le matin, le midi et le soir dans les 3 écoles (7h20-18h30).
- ➔ Un **accueil jeunes** géré par la municipalité, ouvert au 12-18 ans et accessible dès la 6^e. 85 inscrits et 20 jeunes le fréquentent très régulièrement. Il est ouvert du lundi au vendredi pendant les vacances (sauf Noël), les mercredis et samedis en période scolaire en demi-journée ou en journée, les mardis et vendredis soirs ponctuellement.
- ➔ L'**Escale Info**, labélisée Bureau Information Jeunesse, gérée par la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud est située à Capbreton.
- ➔ Présence sur le territoire de la **Mission Locale et du dispositif AEJ** (accompagnement à l'emploi des jeunes).
- ➔ Le **Relais d'Information Jeunesse (RIJ)**, est situé sur la commune dans les mêmes locaux que la Mission locale.



- ➔ Une offre d'accueil et de loisirs éducatifs dans les temps péri et extra scolaires.
- ➔ Des accueils périscolaires installés au sein de chacune des écoles avec une organisation pédagogique adaptée.
- ➔ Un accueil de loisirs avec des locaux spécifiques.
- ➔ Des interventions de l'accueil jeunes dans le collège via notamment le foyer socio-éducatif.
- ➔ La présence d'un Bureau Information Jeunesse sur le territoire.
- ➔ La tarification de tous les accueils de loisirs prend en compte les revenus des familles.



- ➔ Un horaire de fermeture (18h30) qui peut sembler un peu tôt pour certaines familles.
- ➔ Une fréquentation de l'accueil de loisirs par les 9-11 ans en baisse.
- ➔ Un accueil jeunes peu fréquenté par les jeunes et plus particulièrement par ceux âgés de plus de 13 ans.
- ➔ Peu de relations entre les accueils de loisirs enfance et l'accueil jeunes.
- ➔ L'Escale Info est fréquentée par peu de jeunes de Saint-Vincent-de-Tyrosse.
- ➔ Peu de jeunes accompagnés par la mission locale et l'AEJ.

L'OFFRE SPORTIVE ET CULTURELLE



16 associations

sportives et culturelles (*rugby, hand, danse, judo, tennis, aéromodélisme, athlétisme, badminton, balltrap, pelote, échasse, aikido...*) proposent des pratiques aux enfants et aux jeunes.

318 enfants

participent aux activités des associations sportives

130 garçons et 188 filles

Près de **110 passeports associatifs** sont distribués,

chaque année, par le pôle Éducation Enfance Jeunesse

Près de **60 associations** sont impliquées.

➔ La bibliothèque est municipale.

➔ Le cinéma (*Cinétyr*) est géré par une association.

➔ Un pôle musique (*Pôle Sud*), lieu communautaire dédié à la formation musicale (*Centres Musicaux Ruraux et Landes Musique Amplifiée et le Conservatoire des Landes*).

➔ Les Jardins de l'humanité proposent un espace de découverte et des animations autour de la nature et du développement durable.

➔ Un pôle rugby sur la commune.

➔ Un projet de médiathèque/ludothèque.



- ➔ Une offre sportive importante et diversifiée.
- ➔ Des pratiques sportives non existantes à Saint-Vincent-de-Tyrosse sont proposées dans des communes voisines.
- ➔ Une bibliothèque qui propose de nombreuses animations.
- ➔ Dans les 3 écoles de la commune, interventions des CMR et actions ponctuelles avec la bibliothèque, le centre de loisirs, l'accueil jeunes...
- ➔ Un bel équipement dédié à la musique implanté sur la commune.
- ➔ L'organisation d'un forum des associations.
- ➔ Un conventionnement entre la municipalité et LMA pour l'organisation et la programmation des saisons culturelles.



- ➔ Un passeport associatif pas adapté aux enjeux visés.
- ➔ Une bibliothèque très exiguë.
- ➔ Pôle Sud, un équipement qui n'accompagne pas les pratiques musicales non-formelles.
- ➔ Un manque de propositions autour des pratiques d'expression et des arts plastiques.
- ➔ Peu d'offre pour les moins de 7 ans.
- ➔ Les activités sportives se déroulent majoritairement en fin d'après-midi.
- ➔ La question de la mobilité se pose pour l'accès à certaines pratiques.
- ➔ Des équipements parfois saturés ou pas adaptés à certaines activités.

LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES



- ➔ Des **conseils d'enfants** sont installés dans les écoles.
- ➔ Des **espaces d'implication** des élèves existent au **collège** et au **lycée** (comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, maison des lycéens...).
- ➔ Des espaces/temps/contenus d'implication et de participation pour les enfants et les jeunes sont proposés au centre de loisirs et à l'accueil jeunes (association des enfants et des jeunes à la construction de programmes d'activités et d'animations, montage de projets en autonomie, espace de médiation géré par les enfants et les jeunes...).
- ➔ Une **association de mineurs** existe sur la commune.
- ➔ Un **budget participatif** en partie dédié à des projets portés par des enfants et des jeunes.
- ➔ Des engagements auprès d'associations valorisés par l'obtention d'une **bourse au permis** ou au **Bafa**.
- ➔ Une réflexion autour de la participation initiée et pilotée par la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud.



Accompagner les enfants et adolescents dans le montage de projets (ici la Junior association «Eco Team»).



- ➔ Une **volonté politique** de favoriser la participation et l'implication des enfants et des jeunes.
- ➔ Des professionnel.les très attaché.es aux **démarches participatives**.
- ➔ Des **espaces de participation** et d'implication dans les temps scolaires et extrascolaires.
- ➔ Un **élu de la commune** de Saint-Vincent-de-Tyrosse participe à la **réflexion communautaire**.



- ➔ **Des espaces** d'implication et d'engagement **peu lisibles** par les enfants, les jeunes et les familles.
- ➔ **Peu de communication** autour des démarches participatives mises en place.
- ➔ **Des difficultés à faire vivre** les espaces d'implication des jeunes dans le collège et le lycée liées notamment à la crise sanitaire.
- ➔ **Un manque de formation** des acteurs éducatifs à l'animation de démarches participatives.

DES ACTIONS POUR ET AVEC LES FAMILLES



➔ 4 structures sont porteuses de projets REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) : la bibliothèque, la crèche et le pôle Éducation Enfance Jeunesse.



➔ L'association du centre de loisirs anime l'Echo des familles dans le cadre de l'Espace de Vie Sociale.

➔ Un **guichet unique** pour les familles est géré par le pôle Éducation Enfance Jeunesse.

➔ Le **comité territorial parentalité** est animé par la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud.



- ➔ Des **actions pour les familles** organisées par la crèche, la bibliothèque, le centre de loisirs, l'accueil jeunes...
- ➔ Des **actions proposées** par la Communauté de communes (des conférences, des spectacles en familles...).
- ➔ Une **Fête des familles** est programmée à l'automne.
- ➔ Un **guichet unique** en lien avec le portail familles



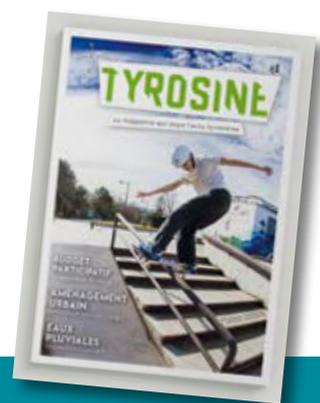
- ➔ Un **manque de coordination** des actions proposées en direction des familles.
- ➔ **Peu d'actions** par et avec les familles.
- ➔ **Pas de lieu** dédié à la parentalité.
- ➔ **Peu d'initiatives** autour de l'intergénérationnel.

L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION



➔ Des **outils d'information et de communication** initiés et animés par la municipalité : un magazine municipal trimestriel « Tyrosine », un site internet, des réseaux sociaux, des panneaux d'information...

➔ Diverses informations sur divers supports sont distribuées aux familles essentiellement par le biais des écoles et des structures d'accueil.



- ➔ Une **communication dynamique**.
- ➔ Une **diversité** de canaux d'information.



- ➔ **Pas de mutualisation** des outils et des supports d'information et de communication.
- ➔ **Pas d'information** ciblée en direction des familles.

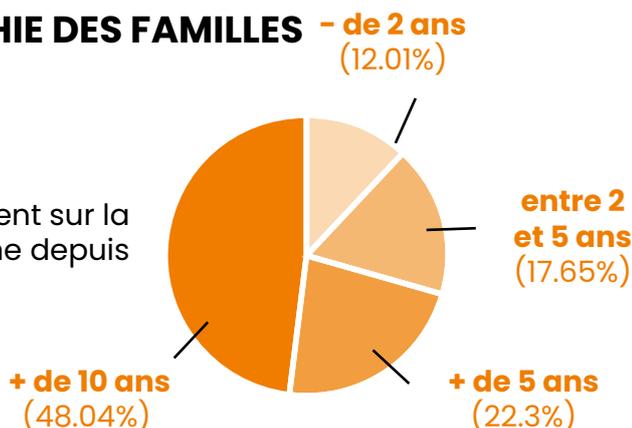
CONSULTATION DES FAMILLES ET DES JEUNES



UNE PHOTOGRAPHIE DES FAMILLES - de 2 ans

LIEU DE VIE

Les familles vivent sur la commune depuis



Près de 79% comptent **rester** sur la commune

82% vivent en couple

TRAVAIL

29% travaillent sur la commune

31% travaillent sur une autre commune de la Communauté de communes MACS

92% des parents ont un **emploi**

dont 86% ont un emploi à temps plein.

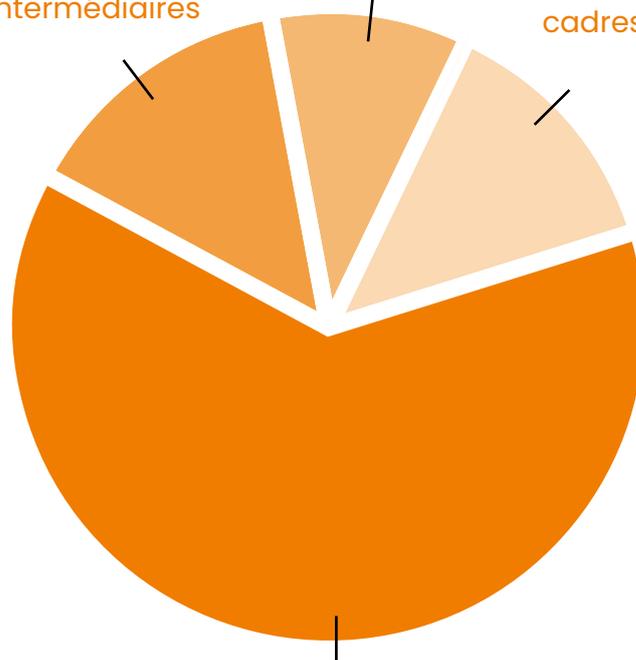
95% des parents travaillent le mercredi

37% le samedi
18% le dimanche

10% de professions intermédiaires

10% autres

14% des cadres



Près de **63%** sont des **employés**

145 parents déclarent avoir des horaires atypiques

dont 51 parents d'enfants âgés de moins de 3 ans

dont 33 le soir après 19h30

27 le matin avant 7h, 27 la nuit



LES 0-3 ANS

LES MODES DE GARDE

Parmi les 83 familles qui ont un enfant âgé de 0 à 3 ans

63 familles utilisent un ou plusieurs mode d'accueil (75%)

les autres assurent la garde de leurs enfants



49.25% des parents confient leur enfant à la crèche de Tyrosse

38.81% à une assistante maternelle de la commune

22.39% à une personne de leur famille

4.48% à une assistante maternelle d'une autre commune

Pour près de **78% des familles**, il s'agit de leur premier choix

92% des familles sont satisfaites des horaires

79% des familles sont satisfaites des tarifs

97% des familles sont satisfaites de l'accueil

Plus de **85% des familles** ont des enfants âgés de 0 à 3 ans qui ne fréquentent pas d'activités d'éveil

84% des familles pensent qu'il serait nécessaire de proposer de nouvelles activités d'éveil :

motrices
(19 familles)

découverte
(17 familles)

des aires de jeux
(7 familles)



LES 3-11 ANS

Près de **100%** des enfants âgés de 3 à 11 ans sont scolarisés dans un établissement situé sur la commune

Près de **16% des familles** ayant des enfants âgés de 3 à 11 ans rencontrent des difficultés de garde, **majoritairement** pour les enfants âgés de 7 à 11 ans



le mercredi
(24 familles)

les petites vacances
(23 familles)

les grandes vacances
(22 familles)

le matin avant l'école
(15 familles)

le samedi matin
(14 familles)

le samedi après-midi
(11 familles)

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

82% sont satisfaites des horaires de l'accueil périscolaire

71% des familles sont satisfaites des tarifs de l'accueil périscolaire

+ de 94% des familles sont satisfaites de l'accueil des enfants

+ de 98% des familles sont satisfaites de l'accueil des parents

50 familles trouvent les tarifs trop élevés, certaines regrettent que toute heure commencée soit due et souhaiteraient que les revenus soient pris en compte dans la tarification

+ de 30 familles souhaiteraient une ouverture plus tôt et une fermeture plus tardive

LES SOUHAITS DES FAMILLES



- ⇒ des amplitudes horaires plus importantes
- ⇒ une évolution de la tarification
- ⇒ plus de flexibilité dans les modalités d'inscription
- ⇒ une aide aux devoirs



LES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANCE

+ de 130 familles ont des enfants qui fréquentent les accueils de loisirs

82% des familles sont satisfaites des horaires

+ de 65% des familles sont satisfaites des tarifs

12 familles souhaiteraient une ouverture plus tôt et une fermeture plus tardive

50 familles trouvent les tarifs trop élevés

+ de 96% des familles sont satisfaites de l'accueil des enfants et des familles.

LES SOUHAITS DES FAMILLES



- ⇒ une évolution de la tarification
- ⇒ une augmentation des amplitudes horaires
- ⇒ une plus grande communication sur les activités et sur les projets

LES PRATIQUES

DES 3-6 ANS



68 familles ont des enfants âgés de 3 à 6 ans qui pratiquent des activités : athlétisme et tennis à Saint-Vincent-de-Tyrosse, gym à Soustons, cirque à Capbreton, bibliothèque à Saint-Vincent-de-Tyrosse, musique à Pôle Sud à Saint-Vincent-de-Tyrosse

50 familles souhaiteraient des activités sportives : sports collectifs (foot, basket), gym, danse, yoga, multisports

22 familles souhaiteraient des activités culturelles

+ de **40%** des familles dont les enfants de 3 à 6 ans ne pratiquent pas d'activités évoquent les raisons suivantes :

+ de **40%** des familles dont les enfants ne pratiquent pas d'activités disent ne pas avoir d'information sur les activités proposées.

+ de **32%** des familles trouvent que les tarifs sont trop élevés.

Près de **30%** des familles ne peuvent pas conduire leurs enfants aux activités qu'ils souhaiteraient pratiquer.

+ de **25%** des familles horaires et périodes d'ouverture ne conviennent pas.

+ de **16%** des familles ont des enfants qui ne souhaitent pas pratiquer d'activité.

Près de **15%** disent que les activités souhaitées n'existent pas.

+ de **14%** disent que leurs enfants ne peuvent pas pratiquer d'activités.

DES 7-11 ANS



157 familles ont des enfants âgés de 7 à 11 ans qui pratiquent des activités : athlétisme, danse, tennis, rugby à Saint-Vincent-de-Tyrosse, gym à Soustons, cirque à Capbreton, bibliothèque à Saint-Vincent-de-Tyrosse et musique à Pôle Sud à Saint-Vincent-de-Tyrosse.

45 familles souhaiteraient des activités sportives

35 familles souhaiteraient des activités culturelles

13 familles souhaiteraient des aires et structures de jeux

+ de **37%** des familles dont les enfants de 7 à 11 ans ne pratiquent pas d'activités évoquent les raisons suivantes :

+ de **37%** dont les enfants ne pratiquent pas d'activités disent ne pas pouvoir les conduire aux activités qu'ils souhaiteraient pratiquer.

+ de **27%**, les horaires et les périodes d'ouverture ne conviennent pas.

+ de **25%** trouvent les tarifs trop élevés.

Près de **24%** ont des enfants qui ne souhaitent pas pratiquer d'activité.

+ de **20%** disent ne pas avoir d'information sur les activités proposées.

Près de **12%** les activités souhaitées n'existent pas.

+ de **18%** les enfants ne pratiquent pas d'activités.



LES 11-18 ANS

L'ACCUEIL JEUNES

65 familles ont des enfants qui fréquentent l'accueil jeunes

Les raisons principales de la non fréquentation : « **mon enfant n'est pas intéressé** », « **mon enfant n'a pas le temps** », un manque d'information

+ de **96%** des familles sont satisfaites des horaires

Près de **83%** des familles sont satisfaites des tarifs

100% des familles sont satisfaites de l'accueil du jeune et de ses parents



LES SOUHAITS DES FAMILLES

- ⇒ une **plus grande capacité d'accueil**
- ⇒ une **meilleure communication**
- ⇒ plus d'**animations et de sorties**

LEURS PRATIQUES

102 familles ont des jeunes âgés **de 11 à 18 ans** qui pratiquent des activités : rugby, athlétisme, tennis, badminton, pelote, danse, handball, karaté à Saint-Vincent-de-Tyrosse, natation et foot à Saint-Geours-de-Maremne, bibliothèque à Saint-Vincent-de-Tyrosse, musique à Pôle Sud à Saint-Vincent-de-Tyrosse



LES SOUHAITS DES FAMILLES

- ⇒ des nouvelles activités ou de nouvelles structures
- ⇒ des activités et/ou structures sportives des activités et/ou structures culturelles
- ⇒ un lieu de rencontre, lieu de vie

Plus de 40% des familles dont les jeunes de 11 à 18 ans ne pratiquent pas une activité évoquent les raisons suivantes :

+ de 40% des familles disent que leurs enfants ne souhaitent pas pratiquer une activité organisée

+ de 21% des familles trouvent que les tarifs sont trop élevés

19% des familles évoquent un manque d'information sur les activités proposées

19% des familles ne peuvent pas conduire leurs enfants aux activités qu'ils souhaiteraient pratiquer

19% des familles disent que les horaires et périodes d'ouverture ne leur conviennent pas

Près de **17%** des familles indiquent que les activités souhaitées n'existent pas

L'INFORMATION

- ⇒ Les outils de communication de la commune (site, magazine, réseaux sociaux...) sont les principales sources d'informations.
- ⇒ Les établissements scolaires sont des lieux grâce auxquels les familles obtiennent des informations.
- ⇒ Les parents s'informent via les discussions entre eux.

Près de **43%** des familles disent ne pas être bien informées

LES SOUHAITS DES FAMILLES



- ⇒ une information sur les activités et animations proposées (**84%**)
- ⇒ des informations sur les tarifs et les aides financières (**52%**)
- ⇒ des informations sur les horaires et les périodes de fonctionnement (**39%**)

L'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

+ de 32% des familles ont participé à des actions d'accompagnement à la parentalité

⇒ Les raisons de la non participation sont un manque de temps et un manque d'information

195 familles souhaitent plus d'actions :

des animations partagées en familles (**70%**)

des conférences avec des intervenants (**34%**)

des ateliers pour les parents (**20%**)

des échanges entre parents sur des sujets précis (**17%**)

des actions proposées et organisées par des parents (**15%**)

LA VIE LOCALE

20% des familles ont des enfants qui participent à la vie de la commune

178 familles disent être prêtes à s'investir dans la vie locale :

en donnant leur avis sur des projets concernant les enfants et les jeunes (**54%**)

en participant à l'organisation d'actions (**40%**)

en intégrant une association (**20%**)

Près de **81%** des familles pratiquent des loisirs en familles.



130 jeunes âgés de 11 à 18 ans consultés

LES PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATION

➔ internet et la famille

49% des jeunes connaissent le Pôle Éducation Enfance Jeunesse

13% le Pôle social

9% l'Escale infos

9% la Mission locale

62 jeunes disent trouver des réponses à leurs questions

LES ATTENTES AUTOUR DES PRATIQUES SPORTIVES

➔ foot ➔ basket

➔ boxe ➔ VTT

➔ agrandissement du skate park avec un bowl

➔ city stade ➔ piscine

➔ pumptrack

➔ salle de jeux vidéo / arcade



LES DOMAINES DANS LESQUELS LES JEUNES RENCONTRENT LEURS PRINCIPALES DIFFICULTÉS:

Pour **33 jeunes**, la dépendance aux écrans

Pour **27 jeunes**, le mal-être

Pour **25 jeunes**, une perte de confiance en soi

Pour **20 jeunes**, des soucis d'argent

LES JEUNES SOUHAITERAIENT

➔ des pistes cyclables

➔ « de la joie »

➔ « de l'ambiance »

➔ des parcs aménagés

➔ « des loisirs de conso »

26 jeunes disent souhaiter s'engager dans des actions liées à la protection de l'environnement et dans la vie associative locale

SE SENTIR ÉCOUTÉS

41 jeunes disent se sentir écoutés

35 jeunes disent ne pas se sentir écoutés

12 disent « pas tout le temps »

SE SENTIR BIEN

70 jeunes disent se sentir bien dans la vie, **13** disent « moyen », **9** « pas bien ».

Partie 2 :

Le nouveau Projet Éducatif Territorial 2022-2025

Le nouveau Projet Éducatif Territorial découle de l'étude réalisée en 2021. **Il s'appuie sur des valeurs communes au projet éducatif communautaire de MACS :**

- La prise en compte de tous les jeunes enfants, enfants et jeunes ;
- La lutte contre les inégalités et les discriminations ;
- Le respect de soi, des autres, de l'environnement ;
- L'exercice des droits et des devoirs des enfants et des jeunes ;
- Le respect de principes de laïcité ;
- La mise en place d'activités éducatives qui permettent l'épanouissement moral et physique de l'enfant et du jeune et sa prise d'autonomie ;
- L'accompagnement des enfants et des jeunes afin qu'ils deviennent des citoyens actifs et responsables.

Les orientations du projet éducatif de la commune :

- Faciliter la vie quotidienne des familles ;
- Garantir l'accès et la qualité des services et des activités ;
- Contribuer au lien intergénérationnel ;
- Prendre en compte toutes les familles dans leur diversité (mixité sociale et inclusion) ;
- Valoriser la place des enfants et des jeunes en tant qu'acteurs citoyens de la vie locale ;
- Favoriser les pratiques culturelles.



LES AXES DU PEDT

- ➔ **AXE 1** : AMÉLIORER L'OFFRE ET LA QUALITÉ ÉDUCATIVE 28
- ➔ **AXE 2** : ACCOMPAGNER LA PLACE
ET LE RÔLE DES FAMILLES 30
- ➔ **AXE 3** : RENFORCER LA DÉMARCHE INCLUSIVE
AUPRÈS DES ENFANTS ET ADOLESCENTS PRÉSENTANT
DES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS 32
- ➔ **AXE 4** : PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT
ET L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ
ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE 34
- ➔ **AXE 5** : PRENDRE EN COMPTE LA SANTÉ
ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS 36
- ➔ **AXE 6** : FAVORISER LE TRAVAIL COLLABORATIF
ENTRE PROFESSIONNELS ET CAPITALISER SES APPORTS 37

FICHES ACTIONS

PAR AXE

➔ AXE 1 : AMÉLIORER L'OFFRE ET LA QUALITÉ ÉDUCATIVE



OBJECTIFS

- 1 Développer l'offre culturelle
- 2 Faire découvrir l'offre associative sur les temps périscolaires
- 3 Développer les passerelles entre les acteurs éducatifs et les lieux d'accueil
- 4 Favoriser la réussite scolaire des enfants et des adolescents en impliquant les parents
- 5 Réfléchir à une politique tarifaire adaptée et cohérente sur l'ensemble des lieux d'accueil

DÉCLINAISON EN ACTIONS

1. Développer l'offre culturelle en :

- ➔ proposant des actions culturelles envers tous les publics sur les accueils crèche, de loisirs, péri et extrascolaires, et sur les temps scolaires
- ➔ développant les partenariats avec les acteurs culturels du territoire (*Centre Musicaux Ruraux, Conservatoire des Landes, Cinétyr, Landes Musique Amplifiées, Théâtre sans Nom, Bibliothèque municipale...*)

2. Faire découvrir l'offre associative sur les temps périscolaires en :

- ➔ proposant un parcours de découverte des activités associatives proposées sur la commune en complémentarité avec le Passeport associatif



ÉVALUATION DES ACTIONS

CRITÈRES

- ➔ Évolution des partenariats avec les structures associatives
- ➔ Évolution des projets culturels sur les accueils de la Petite enfance à la Jeunesse.
- ➔ Évolution des passerelles mise en œuvre
- ➔ Plus-value du dispositif CLAS
- ➔ Évolution de la politique tarifaire communale et satisfaction des familles

INDICATEURS

- ➔ Nombre de projets mis en œuvre avec les associations culturelles
- ➔ Nombre passerelles mises en œuvre
- ➔ Nombre d'acteurs impliqués dans chaque action
- ➔ Nombre d'enfants bénéficiant du dispositif CLA
- ➔ Enquêtes de satisfaction auprès des familles

3. Développer les passerelles entre les acteurs éducatifs et les lieux d'accueil en :

- ➔ mettant en place des passerelles depuis la Petite enfance jusqu'à l'Adolescence (crèche/école maternelle => Accueil de loisirs, Écoles primaires => Collège, Accueil de loisirs Enfance => Accueil Jeunes...)
- ➔ créant un accueil collectif de mineurs spécifique établissant une passerelle entre les enfants de CM2 et ceux de 6^e au Collège (séjours et activités en commun, animations partagées...)
- ➔ élaborant un livret d'accueil établissant une passerelle entre la Crèche et l'école (projet d'école, accueil, sieste, propreté...)
- ➔ créant un outil « écrit passerelle », en partant du travail déjà élaboré concernant certaines prises en charge

4. Favoriser la réussite scolaire des enfants et des adolescents en impliquant les parents en :

- ➔ mettant en place un dispositif « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » pour les deux écoles primaires et le collège, avec pour objectif d'aider les enfants à passer le cap du CM2 au collège en lien avec les parents concernant le suivi de leur scolarité

5. Réfléchir à une politique tarifaire adaptée et cohérente sur tous les lieux d'accueil en :

- ➔ élaborant une grille tarifaire commune à tous les accueils de loisirs municipaux pour plus de lisibilité pour les familles
- ➔ mettant en place une aide aux familles pour l'inscription des enfants aux activités associatives en fonction de leur quotient familial



➔ AXE 2 : ACCOMPAGNER LA PLACE ET LE RÔLE DES FAMILLES

OBJECTIFS

- ➔ 1 Faciliter les démarches et la recherche d'informations des familles
- ➔ 2 Faire pour et avec les familles

ÉVALUATION DES ACTIONS

CRITÈRES

- ➔ Évolution de la qualité de l'information et de la communication envers les familles
- ➔ Évolution des actions pour et avec les familles

INDICATEURS

- ➔ Baromètre annuel par sondage numérique auprès des familles
- ➔ Nombre de communications faites envers les familles
- ➔ Nombre de familles utilisatrices des différents lieux ressources

DÉCLINAISON EN ACTIONS

1. Faciliter les démarches et la recherche d'informations des familles en :

- ➔ créant un guide papier et numérique pour les familles, par thème et couleur incluant une carte afin que les familles visualisent facilement les lieux ressources, et comportant des liens pour des informations plus ciblées
- ➔ mettant en place un guichet unique pour toutes les démarches d'inscription, de paiement, de renseignements
- ➔ privilégiant une communication mieux coordonnée entre les différents partenaires (Ville, Éducation Nationale, associations...) via des réunions semestrielles
- ➔ confortant et développant les actions du *Relais Information Jeunesse*
- ➔ communiquant sur les réalisations des enfants et adolescents dans le cadre des ateliers proposés à la Crèche, des activités périscolaires et extrascolaires (via le Portail familles, le site internet et les réseaux sociaux de la Ville)

2. Faire pour et avec les familles en :

- ➔ développant des actions en lien avec les besoins repérés des familles (ateliers parents/enfants à la Crèche, café des parents, Semaine de la petite enfance, Journée des familles...)
- ➔ organisant un espace pour les familles, identifié comme lieu ressource (propositions d'initiatives sur place, mini conférences thématiques, espace de parole...)
- ➔ proposant des temps pour faciliter l'implication des familles dans leurs projets, leurs loisirs, la scolarité de leurs enfants (ex : l'Écho des familles, CLAS, formation à l'utilisation de l'outil *Pronote*)
- ➔ confortant l'accompagnement à la parentalité proposé par le *Lieu d'Accueil Enfants Parents* et le développer pour les enfants de plus de 6 ans



ST-VINCENT DE TYROSSE

RELAI
INFORMATION
JEUNESSE
à ton écoute

**Un projet ? Des questions ?
Besoin d'infos ?**

Permis de conduire - Orientation - BAFA
Mobilité - Santé - Jobs - Loisirs...

+ d'infos
auprès de Carole
au 06 47 75 70 47

Permanence tous les mercredis
de 14h à 17h

Espace Grand Tournein
Allée des Magnolias
Bureau 7

St-Vincent de Tyrosse
infos
INFORMATIONS
Nouvelle-Aquitaine

Le Relais Information Jeunesse offre un lieu d'accueil, d'information et d'orientation spécifiquement dédié aux 15-30 ans.

➔ AXE 3 : RENFORCER LA DÉMARCHE INCLUSIVE AUPRÈS DES ENFANTS ET ADOLESCENTS PRÉSENTANT DES BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

OBJECTIFS

- ➔ Sensibiliser davantage les enfants, les adolescents et les familles à la différence
- ➔ Former les acteurs éducatifs dans l'accompagnement des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
- ➔ Assurer la continuité du parcours des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers et faciliter leur inclusion
- ➔ Améliorer les outils et favoriser les liens entre les professionnels

DÉCLINAISON EN ACTIONS

1. Sensibiliser davantage les enfants, les adolescents et les familles à la différence en :

- ➔ développant des temps de débats et d'échanges avec les enfants et les jeunes (au sein des accueils de loisirs, des écoles, du collège, du lycée...)
- ➔ développant des projets d'animations sur le thème de la différence, du handicap et de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE)
- ➔ développant des temps de sensibilisation à la crèche enfants/parents/professionnels (séance cinéma, temps de lecture...)
- ➔ publiant chaque action mise en place via les réseaux sociaux, le site de la Ville et le magazine
- ➔ organisant des portes ouvertes et/ou une restitution physique des projets d'animation mis en place dans chaque accueil

2. Former les acteurs éducatifs dans l'accompagnement des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers en :

- ➔ formant les acteurs éducatifs à l'Accueil d'enfants et d'adolescents présentant des besoins particuliers
- ➔ formant les acteurs éducatifs à mettre en place des ateliers de sensibilisation auprès du public
- ➔ permettant aux agents, animateurs d'être formés

3. Assurer la continuité du parcours des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers et faciliter leur inclusion en :

- ➔ développant des temps d'immersion à destination des familles et de leurs enfants à chaque changement d'établissement (visite des locaux, rencontre de l'équipe, présentation du fonctionnement, observation du déroulement des temps etc.)
- ➔ encourageant les professionnels de la petite enfance à la Jeunesse à activer les réseaux des référents handicap (Education Nationale, Pôle ressources Inclusion) pour favoriser l'inclusion et organiser la continuité de la prise en charge des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers.
- ➔ systématisant la formalisation d'un projet d'accueil des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers co-élaboré par les équipes éducatives (enseignants, animateurs, personnels de la crèche, parents)

4. Améliorer les outils et favoriser les liens des professionnels en :

- ➔ créant une malle pédagogique qui favorise l'accueil des enfants et adolescents à besoins particuliers
- ➔ partageant les outils entre les différents accueils et les différents partenaires éducatifs
- ➔ sollicitant les appels à projet en lien avec les questions d'inclusion
- ➔ mettant en place un outil numérique (forum, padlet...) à destination des acteurs éducatifs du territoire, répertoriant le rôle de chacun tout en favorisant les échanges
- ➔ promouvant les actions et les services existant dans le secteur des loisirs pour un meilleur accès *via* une carte de la Ville

ÉVALUATION DES ACTIONS

CRITÈRES

- ➔ Évolution des mentalités
- ➔ Évolution des accueils d'enfants et d'adolescents aux besoins éducatifs particuliers
- ➔ Évolution de la qualité de l'accueil d'enfants et d'adolescents aux besoins éducatifs particuliers
- ➔ Évolution de l'information

INDICATEURS

- ➔ Nombre de jeunes aux besoins éducatifs particuliers accueillis en structure de loisirs
- ➔ Nombre de jeunes et de parents satisfaits de l'accueil (données récoltées par sondage par exemple)
- ➔ Nombre d'animations de sensibilisation organisées (données récoltées via les programmes d'animation)
- ➔ Nombre de projets promus sur les réseaux et supports de communication
- ➔ Nombre de portes ouvertes et/ou restitutions physiques organisées
- ➔ Nombre de partenariats développés (formation, projets, événements, sensibilisation...)
- ➔ Nombre d'agents/animateurs formés
- ➔ Nombre de formations proposées par agent/animateur
- ➔ Nombre de projets d'accueil formalisés avec les acteurs éducatifs concernés



© Freepik

➔ AXE 4 : PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT ET L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS

- ➊ Rendre acteurs les enfants et les adolescents en leur apprenant à s'exprimer, à débattre et à s'impliquer
- ➋ Sensibiliser les enfants et les adolescents à l'écologie et au développement durable

DÉCLINAISON EN ACTIONS

- 1. Rendre acteurs les enfants et les adolescents en leur apprenant à s'exprimer, à débattre et à s'impliquer en :**
 - ➔ développant les conseils d'élèves dans les écoles
 - ➔ favorisant la mise en place de la parole à la crèche (apprendre à dire...)
 - ➔ formant les acteurs éducatifs à la sensibilisation à la citoyenneté et à l'implication des jeunes
 - ➔ accompagnant les acteurs associatifs dans l'implication des jeunes dans leur association
 - ➔ mettant en place des « ateliers philo » réguliers
 - ➔ accompagnant les enfants et les adolescents dans le montage de projets (Junior Association Teen'asso, co-organisation des séjours, des programmes d'animation, des événements enfance/jeunesse sur la Ville...)
 - ➔ valorisant les actions mises en place et les compétences des enfants (tri sélectif fait par les enfants de la crèche, projet Boule de Neige en partenariat avec le SITCOM dans les écoles de la ville, initiatives de jeunes, diffusion de films organisée par les Restos du Cœur et la Ligue des droits de l'Homme suivi de débats, gestion d'une Junior Association...)
 - ➔ mettant en place un conseil des enfants pour favoriser la pratique démocratique en rédigeant une Charte de l'école sur une ou plusieurs thématiques citoyennes (laïcité, égalité filles/garçons, lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme, éducation aux médias et à l'information, etc.)
 - ➔ proposant des outils de participation adaptés aux jeunes (sondages sur les réseaux, mise en place de représentants par niveau)

L'Eco Team, association de mineurs engagée sur le thème de l'environnement, qui auto-finance ses actions (ici lavage auto).



ÉVALUATION DES ACTIONS

CRITÈRES

- ➔ Évolution de la participation des jeunes
- ➔ Évolution des collectifs d'enfants et d'adolescents
- ➔ Évolution de l'engagement des jeunes et des familles dans les divers projets
- ➔ Évolution des actions développées
- ➔ Évolution de la communication
- ➔ Évolution des outils mis en place pour faciliter la participation
- ➔ Évolution des acteurs formés à l'exercice de la citoyenneté et au développement durable

INDICATEURS

- ➔ Nombre de jeunes engagés dans un collectif
- ➔ Nombre de collectifs créés (conseils d'école, groupes d'enfants, Junior associations...)
- ➔ Nombre de projets éco-citoyens réalisés avec les enfants et les parents
- ➔ Nombre d'animations de sensibilisation organisées (données récoltées via les programmes d'animation)
- ➔ Nombre de projets promus sur les réseaux et supports de communication
- ➔ Nombre de portes ouvertes et/ou restitutions physiques organisées
- ➔ Nombre d'agents/animateurs formés
- ➔ Nombre d'associations accompagnées
- ➔ Nombre de formations proposées par agent/animateur
- ➔ Nombre d'outils créés pour favoriser la participation

2. Sensibiliser les enfants et les adolescents à l'écologie et au développement durable en :

- ➔ développant des actions de sensibilisation associant les enfants et les familles à des projets d'éco-citoyenneté (éducation au goût, gaspillage, jardins pédagogiques partagés, réduction des déchets, etc.)
- ➔ formant les intervenants autour du développement durable
- ➔ valorisant les actions mises en place



➔ AXE 5 : PRENDRE EN COMPTE LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS LES ENFANTS ET ADOLESCENTS

OBJECTIFS

- 1 Développer les actions sport-santé
- 2 Promouvoir la santé et le bien-être à travers différents leviers et thématiques
- 3 Accompagner les professionnels dans la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance

ÉVALUATION DES ACTIONS

CRITÈRES

- ➔ Évolution des actions sport-santé sur la commune

INDICATEURS

- ➔ Nombre d'actions proposées sur le thème du sport-santé
- ➔ Nombre de formations proposées sur la thématique du bien-être et de la bientraitance

DÉCLINAISON EN ACTIONS

1. Développer les actions sport-santé en :

- ➔ mettant en place des actions sport-santé dans les établissements scolaires et sur les accueils de loisirs avec l'aide des associations locales qui œuvrent en ce sens

2. Promouvoir la santé et le bien-être à travers différents leviers et thématiques en :

- ➔ sensibilisant à la santé par l'alimentation :
 - ➔ Dès la crèche, sensibiliser les enfants et les familles à l'alimentation durable et équilibrée et à son impact positif sur l'environnement
 - ➔ Développer des semaines thématiques autour des enjeux relatifs à la santé par l'alimentation grâce à une coopération entre professionnels (crèche, scolaires, périscolaires, agents de service, Pôle culinaire).
- ➔ mettant en place des espaces et des ateliers de bien-être pour les enfants et les adolescents (ex : ateliers éveil au yoga et motricité libre à la crèche, atelier autour de la confiance en soi pour les enfants et les jeunes...)
- ➔ mettant en place des actions d'accompagnement à la parentalité sur la santé et le bien-être des enfants et des adolescents (par ex., sensibiliser les familles aux dangers des écrans, organiser des débats avec les enfants et les adolescents autour de leurs pratiques numériques et leur présenter d'autres usages possibles de leurs écrans...)
- ➔ luttant contre les risques des réseaux sociaux et le harcèlement scolaire (dispositif « Promeneurs du net » par ex.)

3. Accompagner les professionnels dans la promotion de la bientraitance et la prévention de la maltraitance en :

- ➔ formant et en sensibilisant sur les notions de bientraitance dans l'éducation et d'éducation positive auprès des acteurs et du public (enfants, jeunes)
- ➔ formant les acteurs sur l'identification des signaux faibles et en s'appropriant tous les circuits existants de collecte des informations préoccupantes et de signalement (partenariat étroit avec l'ASE)





➔ AXE 6 : FAVORISER LE TRAVAIL COLLABORATIF ENTRE PROFESSIONNELS ET CAPITALISER SES APPORTS

OBJECTIFS

- ➊ Permettre la connaissance mutuelle des professionnels et de leurs métiers, de la petite enfance au collège
- ➋ Instaurer les conditions permettant d'impulser des projets communs et les valoriser
- ➌ Mettre en réseau les acteurs pour permettre l'accès aux loisirs à toutes les familles

ÉVALUATION DES ACTIONS

CRITÈRES

- ➔ Évolution des relations partenariales au sein de l'ensemble des professionnels
- ➔ Évolution de l'accès au loisir pour toutes les familles

INDICATEURS

- ➔ Nombre de formations communes mises en place
- ➔ Nombre de projets communs écoles/accueil périscolaire
- ➔ Mise en œuvre d'une enquête auprès des équipes scolaires et périscolaires
- ➔ Nombre de familles bénéficiaires du réseau d'acteurs sociaux de la bienveillance

DÉCLINAISON EN ACTIONS

1. Permettre la connaissance mutuelle des professionnels et de leurs métiers, de la petite enfance au collège en :

- ➔ mettant en place des formations communes à l'ensemble des professionnels de la Ville et de l'Éducation Nationale autour de thématiques clés (développement de l'enfant, inclusion des enfants à besoins particuliers, parentalité...) afin de renforcer la compréhension des missions et compétences de chacun et leur complémentarité
- ➔ participant aux diverses réunions de réseau afin d'améliorer le maillage entre professionnels
- ➔ créant un outil numérique permettant aux acteurs professionnels d'échanger sur leurs problématiques, leurs projets... et le décliner en annuaire participatif

2. Instaurer les conditions permettant d'impulser des projets communs et les valoriser en :

- ➔ faisant de tous les Conseils d'école une instance partagée pour échanger sur les projets scolaires/périscolaires et permettre de valider une dynamique commune aux projets des professeurs des écoles et des équipes d'animations

3. Mettre en réseau les acteurs pour permettre l'accès aux loisirs à toutes les familles en :

- ➔ prenant le relais des actions du *Collectif Solidarité Précarité* par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune en s'appuyant sur sa connaissance de l'ensemble des acteurs sociaux
- ➔ confortant les réunions d'échange partenarial entre les acteurs sociaux afin de développer les regards croisés et le suivi des enfants et adolescents

Sommaire

Annexes

ANNEXE 1 – LES PROFESSIONNELS ET LES ACTEURS TERRITORIAUX	39
ANNEXE 2 – SOCLE COMMUN DES CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET DE CULTURE COMMUNE	42
ANNEXE 3 – CHARTE EAJE	43
ANNEXE 4 – CHARTE PLAN MERCREDI	44
ANNEXE 5 – CHARTE NATIONALE D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	47
ANNEXE 6 – CIDE SIMPLIFIÉE	48
ANNEXE 7 – LIVRETS D’ACCUEIL	53
<i>CRÈCHE MUNICIPALE</i>	<i>53</i>
<i>ÉCOLE DE LA LANDE</i>	<i>55</i>
<i>ÉCOLE DE LA SOUQUE</i>	<i>56</i>

Les professionnels auprès des enfants et adolescents

CRÈCHES

La directrice (référente santé et accueil inclusif), est chargée de l'organisation du fonctionnement de l'établissement, de l'encadrement du personnel, de la gestion administrative et financière. Elle garantit, la santé, la sécurité et le bien-être des enfants qui lui sont confiés. Elle élabore avec l'ensemble de l'équipe, pilote et coordonne le projet d'établissement. Elle travaille en collaboration avec les différents partenaires. Elle est l'interlocuteur privilégié des parents.

L'éducatrice jeunes enfants (adjointe de direction), en partageant ses compétences pédagogiques et en mettant en place des actions adaptées, en lien avec l'ensemble des professionnels auprès des enfants, elle contribue à l'éveil et au développement psychomoteur, affectif et relationnel des enfants en lien avec les familles.

Au quotidien, elle accueille et accompagne l'enfant et sa famille. Elle participe à l'élaboration et à l'évolution du projet d'établissement. Elle assure la continuité de direction en l'absence de la directrice.

L'auxiliaire de puériculture et de soins, l'agent spécialisé des crèches, répond de façon individuelle ou collective aux besoins fondamentaux et à l'éveil de chaque enfant dans un cadre sécurisé au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Au quotidien, il met en œuvre des actions d'éveil pour les enfants, accompagne les repas et les périodes de repos, est en charge des soins d'hygiène.

Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'établissement.

Il assure le lien quotidien avec les parents.

L'agent technique des établissements de la petite enfance exerce des fonctions polyvalentes en restauration collective, hygiène des locaux, de l'environnement et de lingerie. En lien avec la directrice assure la gestion des stocks. Participe au projet d'établissement, et aux réunions d'équipe.

À cette équipe permanente, s'ajoutent les compétences **d'un médecin d'établissement, d'une psychologue, d'une psychomotricienne et de différents intervenants en fonction du projet d'établissement.**

ÉCOLES

Les directeurs d'école sont responsables du temps scolaire et responsables uniques de la sécurité au sein de l'école. Ils assument des responsabilités pédagogiques et des responsabilités relatives au fonctionnement de l'école. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des familles et des partenaires de l'école.

Les professeurs des écoles enseignent les différents domaines ou disciplines qui relèvent des programmes de l'Éducation nationale. Ils élaborent les contenus pédagogiques et évaluent l'acquisition des compétences tout au long de l'année, en ayant une vision globale de leur classe et de leurs élèves.

Ils mènent également des projets en équipe et en partenariat avec des associations ou la collectivité.

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) assurent des missions de soutien pédagogique des professeurs des écoles, aux élèves en situation de handicap, en milieu ordinaire ou dans les classes spécialisées.

Les personnels d'animation assurent leurs missions en accueil de loisirs maternel ou élémentaire durant les temps périscolaires (le midi, après l'école et le mercredi après-midi) et extrascolaire (les vacances scolaires). Ils ont pour missions : d'accueillir et d'animer un groupe d'enfants ; de proposer et de mettre en œuvre des activités de loisirs, d'éveils, sportifs et culturels adaptées à l'âge des enfants en fonction d'un projet pédagogique ; d'assister à la réalisation des devoirs, en élémentaire durant l'étude ; de veiller à l'application des règles de sécurité dans les activités ; d'accueillir et d'informer les parents.

ANNEXE 1 – LES PROFESSIONNELS ET LES ACTEURS TERRITORIAUX (2/3)

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) exercent des activités auprès des enfants aux côtés du personnel enseignant pendant le temps scolaire, des activités auprès des enfants pendant le temps méridien et des activités d'entretien du matériel.

À cette équipe s'ajoutent les compétences :

➤ des personnels sociaux et de santé :
Les médecins et les infirmières ou infirmiers de l'Éducation nationale, intervenant auprès des enfants. Ils sont amenés à concevoir, organiser et évaluer les actions de promotion et d'éducation à la santé tant individuelles que collectives. Dans ce but, ils favorisent la prise en compte de la santé dans les projets d'établissement et les projets d'école.

➤ RASED : Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté est un dispositif de l'Éducation Nationale qui a pour mission de remédier à des difficultés résistant aux aides apportées par le maître ou à prévenir leur apparition.

Sur le secteur de Tyrosse, il est composé d'une psychologue et d'une maîtresse spécialisée. Selon les besoins des élèves et en liaison avec les parents et les enseignants, l'aide proposée peut être à dominante pédagogique ou donner lieu à des investigations psychologiques.

COLLÈGE ET LYCÉE

Le principal est chef de l'établissement du collège et **le Proviseur** est le chef d'établissement au lycée. Leurs principales missions sont : de représenter l'établissement et l'État au sein de l'établissement, de faire appliquer les textes (lois et règlements), de présider le conseil d'administration ; de conduire la politique éducative et pédagogique en vue de la réussite des élèves, en donnant à l'établissement les impulsions et orientations ainsi qu'en tissant les liens nécessaires, de veiller à la qualité pédagogique de l'enseignement ; de constituer et d'animer les équipes pédagogique et éducative ; d'administrer l'établissement et d'exercer l'autorité d'employeur. Il est secondé par un chef d'établissement adjoint et d'un adjoint gestionnaire.

Les conseillers principaux d'éducation (CPE) sont responsables de la vie scolaire au sein de l'établissement, ils veillent au suivi des présences des élèves, les accompagnent dans leur scolarité et organisent les plannings des assistants d'éducation.

Les enseignants en collège et au lycée enseignent aux élèves par discipline dans le cadre des programmes fixés par l'Éducation nationale. Ils participent aux conseils de classe et peuvent faire partie du conseil d'administration.

Les assistants d'éducation (AED) participent au bon déroulement de la vie scolaire, ils surveillent les entrées et sorties des jeunes, encadrent les heures de permanence et le temps du déjeuner.

À cette équipe s'ajoutent les compétences :

➤ des personnels administratifs : agent comptable, secrétaires administratifs, etc. ;

➤ des personnels sociaux et de santé :
Les médecins et les infirmières ou infirmiers de l'Éducation nationale, les assistants de service social ;

➤ des psychologues de l'Éducation nationale qui exercent leurs fonctions au centre d'information et d'orientation.

LES PRINCIPAUX ACTEURS TERRITORIAUX

La CAF des Landes : La Caisse d'allocations familiales des Landes est un acteur majeur du développement de la politique petite enfance, enfance et jeunesse du fait du soutien financier qu'elle apporte aux modes d'accueil petite enfance, aux accueils périscolaires et extrascolaires, ainsi qu'aux porteurs de projets en direction des familles tyrossaises (accueil d'enfants en situation de handicap, appui aux démarches innovantes, aux actions parentalité, etc.).

Le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES), sous l'autorité du Préfet, est l'interlocuteur direct des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs, de leurs équipes d'encadrement et de leurs usagers. Il joue un rôle de conseil, d'information et de contrôle.

Le Conseil Départemental des Landes : Insuffle une politique d'éveil à la petite enfance à travers les subventions allouées qui permettent au mode accueil petite enfance de bénéficier d'intervenants culturels de qualité, à travers la mise en place de projet. Il participe financièrement à l'accueil des enfants et des jeunes sur les accueils de loisirs.

La Protection Maternelle Infantile : Ce service du Conseil Départemental assure un suivi médical préventif et vaccinal des enfants de moins de 6 ans, conseille sur les besoins du jeune enfant, met en place des actions de prévention de la maltraitance et de protection des enfants de moins de 6 ans. A pour mission l'agrément et le suivi des assistantes maternelles, l'agrément et le contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant.

Le Centre de Formation des Personnels Territoriaux : Le CNFPT a pour mission d'observer et d'anticiper les évolutions du service public territorial. Il garantit ainsi une formation et une offre de services adaptés aux agents, répondant aux besoins des employeurs.

Le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) : A pour missions le dépistage et le diagnostic précoce des déficits et des troubles chez l'enfant, la prévention ou la réduction de l'aggravation des handicaps, les soins et l'accompagnement familial, le soutien, l'aide et l'adaptation sociale et éducative.

Le Pôle Resource Inclusion Départemental : Accompagne les familles et leurs enfants pour préparer et suivre un projet personnalisé d'accueil. Accompagne les professionnels avant et après l'accueil de l'enfant à besoins particuliers ou en situation de handicap. Sensibilise et forme les équipes à une démarche inclusive. Met en relation l'ensemble des partenaires afin de renforcer les collaborations.

Le service petite enfance de la communauté de commune Marenne Adour Côte-Sud : Accompagne les familles dans leur démarches du quotidien, répond aux besoins des parents dans leur recherche de mode de garde. Propose une Relais d'Assistants Maternelles qui apporte aux assistantes maternelles un soutien et une expérience dans leur pratique quotidienne par la possibilité de se rencontrer et d'échanger.

Le pôle culinaire de la communauté de commune Marenne Adour Côte-Sud : Service public de restauration collective qui dessert crèches, écoles, centres de loisirs, EHPAD dans une cuisine respectueuse de l'environnement, de tradition qui a le souci de l'équilibre alimentaire.

ANNEXE 2 – SOCLE COMMUN DES CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET DE CULTURE COMMUNE

Les connaissances, les compétences – notamment psychosociales – et les attitudes nécessaires pour réussir sa scolarité et plus largement sa vie d’individu et de futur citoyen sont référencées entre autres dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le socle commun vise à :

- ➔ ouvrir à la connaissance, former le jugement et l’esprit critique ;
- ➔ fournir une éducation générale ouverte, commune à tous et fondée sur des valeurs qui permettent de vivre dans une société tolérante, de liberté ;
- ➔ favoriser un développement de la personne en interaction avec le monde qui l’entoure ;
- ➔ développer les capacités de compréhension et de création, les capacités d’imagination et d’action ;
- ➔ accompagner et favoriser le développement physique, cognitif et sensible des enfants et des adolescents, en respectant leur intégrité ;
- ➔ leur donner les moyens de s’engager, d’agir, d’échanger avec autrui, de conquérir leur autonomie et d’exercer ainsi progressivement leur liberté et leur statut de citoyen responsable.

Ce socle peut constituer une référence partagée et utilisée par les différents professionnels de l’éducation qui poursuivent les mêmes objectifs mis en œuvre selon des approches et des méthodes organisées et structurées différemment.

Domaine	Qu’est-ce que les enfants et adolescents acquièrent ?	À quoi ça sert ?
1 - Les langages pour penser et communiquer	Langue française. Langues étrangères ou régionales. Langages mathématiques, scientifiques, informatiques et des médias. Langages des arts et du corps.	Permettre l’accès à d’autres savoirs et à d’autres cultures rendant possible. Permettre l’exercice de l’esprit critique. Mettre en jeu des langages usuellement mobilisés dans tous les champs du savoir et dans la plupart des activités.
2 - Les méthodes et outils pour apprendre	Accès à l’information et usage des outils numériques. Résolution de problèmes. Coopération et réalisation de projets. individuels et collectifs. Organisation personnelle.	Apprendre à apprendre, seul ou collectivement, en classe ou en dehors. Développer l’autonomie et les capacités d’initiative. Favoriser l’implication, l’entraide et la coopération dans des projets communs.
3 - La formation de la personne et du citoyen	Valeurs, principes, règles et conditions du vivre ensemble. Intérêt général et civisme. Expression et respect des choix personnels Responsabilité, sens de l’engagement et initiative dans la vie sociale.	Apprendre à vivre en société, à devenir citoyen. Connaître, comprendre, mettre en pratique les règles et notions qui permettent la participation à la vie collective et démocratique. Développer la capacité de jugement individuel et le sentiment d’appartenance à la société. Développer l’aptitude à vivre de manière autonome, à participer activement à l’amélioration de la vie commune et à préparer son engagement en tant que citoyen.
4 - Les systèmes naturels et les systèmes techniques	Découverte de la nature, de ses phénomènes et des techniques humaines. Approche scientifique et technique. Observation, manipulation, expérimentation. Innovation et résolution de problèmes.	Comprendre les évolutions de la terre et de l’Univers. S’appropriier les grands défis auxquels l’humanité est confrontée. Développer sa curiosité, l’envie de se poser des questions, de chercher des réponses et d’inventer. Favoriser approche et démarches rationnelles (faits et hypothèses vérifiables versus opinions et croyances). Développer l’habileté manuelle, l’esprit critique et la capacité à argumenter.
5 - Les représentations du monde et l’activité humaine	Conscience de l’espace et du temps.	Comprendre le monde que les êtres humains habitent et façonnent. Développer les capacités d’interprétation, d’imagination, de conception, d’action. Former le jugement et la sensibilité esthétiques. Permettre d’aborder de façon éclairée de grands débats du monde contemporain. Réfléchir sur soi et sur les autres, s’ouvrir à l’altérité, et contribuer à la construction de la citoyenneté.



PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Charte d'accueil de l'enfant demandant une attention particulière

Rédigée avec les directrices d'EAJE (mars 2015)

La charte formalise l'engagement des EAJE (Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants) et affirme la volonté de participer activement à l'inclusion des enfants demandant une attention particulière. Elle est pour l'établissement qui l'a signée une reconnaissance en tant qu'acteur impliqué. Un enfant présentant un handicap ou atteint de maladie chronique ou présentant des différences comportementales est avant tout un enfant parmi les autres pour lequel le respect de sa dignité passe par la volonté de lui reconnaître sa place.

Cette charte s'appuie sur les valeurs partagées par les professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant :

- ▶ Equité, neutralité, égalité des chances, valorisation, confidentialité, empathie, respect, ouverture d'esprit ;
- ▶ Acceptation et respect de la différence et de l'individu tel qu'il est avec sa propre évolution ;
- ▶ Représentation de l'accueil diverse à l'image de la société.

Les principes posés

1. Affirmer le caractère ordinaire de l'accueil en tenant compte des moyens de la collectivité.
2. Penser l'accueil et le parcours de chaque enfant.
3. Accompagner chaque famille.
4. Travailler en partenariat avec les intervenants auprès de l'enfant et de sa famille.
5. Aménager des temps d'analyse des pratiques professionnelles pour permettre une cohérence dans l'accompagnement.

Les moyens utilisés

- **Avec l'enfant et sa famille :**
 - Penser et adapter la communication ;
 - Observer et restituer ;
 - Echanger avec la famille et les professionnels (support possible).
- **Avec l'équipe et les partenaires :**
 - Travailler en réseau ;
 - Observer et restituer ;
 - Apporter une attention particulière ;
 - Avoir une souplesse et une capacité d'ajustement à chaque situation ;
 - Aménager les espaces d'accueil.
- **Avec les enfants et les familles :**
 - Éduquer à la découverte de la différence et à la construction des relations entre les enfants accueillis ;
 - Sensibiliser au vivre ensemble avec les parents et les partenaires ;
 - Valoriser la parentalité dans une démarche d'accompagnement de la confiance en leur enfant pour favoriser l'ouverture aux autres et à de nouvelles expériences.

La prévention

- **Auprès des enfants :**
 - Par l'observation pluridisciplinaire en intra ;
 - Par l'ajustement des modalités de l'accueil.
- **Auprès des parents :**
 - Par des informations ;
 - Par des conseils ;
 - Par une orientation éventuelle.



© Fotolia

La formation du personnel et le travail d'équipe

L'équipe est pluridisciplinaire, toujours qualifiée dans le domaine de la petite enfance et impliquée dans la co-éducation. Ces professionnels suivent un plan de formation continue. Ils se réunissent régulièrement pour analyser et harmoniser les pratiques professionnelles dans l'intérêt de chaque enfant.

Et l'après

Le départ de l'enfant est lié au projet des familles, aux possibilités des différents établissements qui vont accueillir l'enfant et surtout au développement de l'enfant. Dans l'intérêt de chaque enfant, différentes actions peuvent être proposées et mises en œuvre en collaboration avec les différents partenaires (échanges avec le futur lieu d'accueil, passerelle, adaptation...).



© vitalinka

Rappel de quelques textes réglementaires

- La convention internationale des droits de l'enfant (20/11/1989)**
Elle pose des principes fondamentaux : tout enfant a droit à la vie et dans ce cadre mérite d'être protégé et accompagné dans son développement par ses parents, appuyés par l'Etat et les institutions qu'il crée à cet effet pour veiller à son bien-être. A cet égard le petit enfant présentant un handicap doit faire l'objet d'une attention particulière.
- Le décret n° 2000 - 762 du 1^{er} août 2000 énonce dans son article R180-1 :**
- Les établissements et services d'accueil de l'enfant de moins de 6 ans veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés ainsi qu'à leur développement ;
 - Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ;
 - Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale.
- La loi du 11 février 2005,**
L'enfant est une personne pour laquelle il faut mettre en place les moyens de développer son potentiel, ses compétences, ses acquis suivant un triple volet : social, médical et pédagogique.
La loi énonce que l'action entreprise par l'Etat, garant de ce droit, vise à assurer l'accès de l'enfant aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre de vie ordinaire. Elle affirme également la nécessité de l'accompagnement et du soutien des familles et des proches des personnes handicapées. Dans un souci d'équité, les modalités d'accueil de l'enfant présentant un handicap nécessitent des échanges d'information, des moyens de communication ainsi que de formation pour aller vers une harmonisation des pratiques.
- Le décret n° 2007-206 du 20 février 2007**
Article R 2324-17 ; Article R 2324-39 ; Article R 2324-40-1 sont repris dans Le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010.



© chihana



© Yann Hamonic

PLAN MERCREDI

CHARTE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation**
ou celle de ma famille.

2

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace** pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

6

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

7

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un
**environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

9

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

10

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-11 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

<p>1</p>  <p>DEFINITION D'UN ENFANT</p>	<p>2</p>  <p>MEMES DROITS POUR TOUS</p>	<p>3</p>  <p>INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT</p>	<p>4</p>  <p>RENDRE LES DROITS REELS</p>	<p>5</p>  <p>ROLE DE LA FAMILLE</p>	<p>6</p>  <p>VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT</p>	<p>7</p>  <p>NOM ET NATIONALITE</p>
<p>8</p>  <p>IDENTITE</p>	<p>9</p>  <p>NON-SEPARATION DES FAMILLES</p>	<p>10</p>  <p>CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER</p>	<p>11</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS</p>	<p>12</p>  <p>RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS</p>	<p>13</p>  <p>LIBRE PARTAGE DES IDEES</p>	<p>14</p>  <p>LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION</p>
<p>15</p>  <p>CREER OU REJOINDRE DES GROUPES</p>	<p>16</p>  <p>PROTECTION DE LA VIE PRIVEE</p>	<p>17</p>  <p>ACCES AUX INFORMATIONS</p>	<p>18</p>  <p>RESPONSABILITE DES PARENTS</p>	<p>19</p>  <p>PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE</p>	<p>20</p>  <p>ENFANTS PRIVES DE FAMILLE</p>	<p>21</p>  <p>ENFANTS ADOPTES</p>
<p>22</p>  <p>ENFANTS REFUGIES</p>	<p>23</p>  <p>ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP</p>	<p>24</p>  <p>SANTE, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT</p>	<p>25</p>  <p>REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT</p>	<p>26</p>  <p>AIDE DES GOUVERNEMENTS</p>	<p>27</p>  <p>NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR</p>	<p>28</p>  <p>ACCES A L'EDUCATION</p>
<p>29</p>  <p>OBJECTIFS DE L'EDUCATION</p>	<p>30</p>  <p>CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES</p>	<p>31</p>  <p>REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS</p>	<p>32</p>  <p>PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX</p>	<p>33</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES DROGUES</p>	<p>34</p>  <p>PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES</p>	<p>35</p>  <p>PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE</p>
<p>36</p>  <p>PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION</p>	<p>37</p>  <p>ENFANTS EMPRISONNES</p>	<p>38</p>  <p>PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE</p>	<p>39</p>  <p>RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION</p>	<p>40</p>  <p>ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI</p>	<p>41</p>  <p>APPLICATION DES MEILLEURES LOIS</p>	<p>42</p>  <p>CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT</p>
<p>43-54</p>  <p>FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION</p>	<h1>CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT</h1>					



LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT VERSION POUR LES ENFANTS

La Convention relative aux droits de l'enfant est un accord important signé par des pays qui ont promis de protéger les droits de l'enfant.

La Convention relative aux droits de l'enfant explique qui sont les enfants, quels sont leurs droits et quelles sont les responsabilités des gouvernements (c'est-à-dire les dirigeants du pays) en ce qui les concerne. Tous ces droits sont liés entre eux, sont aussi importants les uns que les autres et ne peuvent être retirés aux enfants.

Ce texte est soutenu par le Comité des droits de l'enfant.



ANNEXE 6 – CIDE SIMPLIFIÉE (3/5)



1
DEFINITION D'UN ENFANT

Un enfant est une personne de moins de 18 ans.



2
MEMES DROITS POUR TOUS

Tous les enfants, garçons ou filles, ont ces droits, peu importe qui ils sont, où ils vivent, la langue qu'ils parlent, leur religion, ce qu'ils pensent, à quoi ils ressemblent, s'ils ont un handicap, s'ils sont riches ou pauvres, qui sont leurs parents ou leur famille et ce que ces derniers pensent ou font. Aucun enfant ne doit être traité injustement pour quelque raison que ce soit.



3
INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT

Lorsqu'ils prennent des décisions, les adultes doivent réfléchir aux effets que ces décisions auront sur les enfants. Tous les adultes doivent faire ce qui est mieux pour les enfants. Les gouvernements doivent s'assurer que les parents, ou d'autres personnes si nécessaire, protègent les enfants et s'occupent d'eux. Ils doivent aussi faire attention à ce que toutes les personnes et tous les endroits qui s'occupent des enfants fassent leur travail le mieux possible.



4
RENDRE LES DROITS REELS

Les gouvernements doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour que tous les enfants habitant ou de passage dans leur pays profitent de tous les droits qui sont dans cette convention.



5
ROLE DE LA FAMILLE

Les gouvernements doivent laisser les familles et les communautés guider leurs enfants pour que, en grandissant, ils apprennent à utiliser leurs droits le mieux possible. Plus les enfants grandissent, moins ils auront besoin de conseils.



6
VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT

Chaque enfant a le droit de vivre. Les gouvernements doivent s'assurer que les enfants survivent et s'épanouissent le mieux possible.



7
NOM ET NATIONALITE

Lorsqu'ils naissent, les enfants doivent être enregistrés et recevoir un nom officiellement reconnu par le gouvernement de leur pays. Les enfants doivent avoir une nationalité (appartenir à un pays). Autant que possible, les enfants doivent connaître leurs parents et être élevés par eux.



8
IDENTITE

Les enfants ont le droit d'avoir leur propre identité, c'est-à-dire un document officiel disant qui ils sont et précisant leur nom, leur nationalité et leurs relations familiales. Personne ne doit leur enlever cette identité. Cependant, si cela arrive, les gouvernements doivent les aider à la retrouver rapidement.



9
NON-SEPARATION DES FAMILLES

Les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents sauf si ceux-ci ne les élèvent pas correctement. C'est le cas lorsqu'un parent fait du mal à un enfant ou ne s'occupe pas de lui. Les enfants dont les parents ne vivent pas ensemble doivent pouvoir rester en contact avec leurs deux parents, sauf si cela leur fait du mal.



10
CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER

Lorsqu'un enfant ne vit pas dans le même pays que ses parents, les gouvernements doivent laisser l'enfant et ses parents voyager afin qu'ils puissent rester en contact et être ensemble.



11
PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS

Les gouvernements doivent empêcher qu'un enfant soit emmené en dehors du pays si cela est contre la loi. Cela peut arriver par exemple en cas d'enlèvement ou lorsque l'un des deux parents retient un enfant dans un autre pays contre la volonté de l'autre parent.



12
RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS

Les enfants ont le droit de donner librement leur avis sur les questions qui les concernent. Les adultes doivent les écouter avec attention et les prendre au sérieux.



13
LIBRE PARTAGE DES IDEES

Les enfants ont le droit de partager librement ce qu'ils apprennent, pensent et ressentent, que ce soit en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, sauf si cela fait du mal à d'autres personnes.



14
LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION

Les enfants ont le droit d'avoir leurs propres pensées, opinions et religion, mais cela ne doit pas empêcher d'autres personnes de profiter de leurs droits. Les parents peuvent guider les enfants et leur apprendre à utiliser correctement ce droit en grandissant.



15
CREER OU REJOINDRE DES GROUPES

Les enfants peuvent rejoindre ou créer des groupes ou des associations et se réunir avec d'autres personnes, du moment que cela ne fait de mal à personne.



16
PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

Chaque enfant a le droit à une vie privée. La loi doit protéger les enfants contre toute attaque à leur vie privée, à leur famille, à leur foyer, à leurs communications et à leur réputation.



17
ACCES AUX INFORMATIONS

Les enfants ont le droit de recevoir de l'information sur Internet, à la radio, à la télévision, dans les journaux, les livres et d'autres sources. Les adultes doivent faire attention à ce que ces informations ne soient pas dangereuses pour les enfants. Les gouvernements doivent encourager les médias à partager des informations provenant de différentes sources, dans des langues que tous les enfants peuvent comprendre.

ANNEXE 6 – CIDE SIMPLIFIÉE (4/5)



18 Élever les enfants est principalement la responsabilité des parents. Lorsqu'un enfant n'a pas de parents, la responsabilité de l'élever doit être donnée à un autre adulte qu'on appelle un « représentant légal ». Les parents et les représentants légaux doivent toujours tenir compte de ce qui est mieux pour l'enfant. Le gouvernement du pays doit les aider. Lorsqu'un enfant a ses deux parents, ils sont tous les deux responsables de l'élever.



19 Les gouvernements doivent protéger les enfants contre la violence, les mauvais traitements et le manque de soins et d'attention de la part de toutes les personnes qui s'occupent d'eux.



20 Tout enfant qui ne peut pas être élevé par sa propre famille a le droit d'être élevé correctement par des personnes qui respectent sa religion, sa culture, sa langue et tout autre aspect de sa vie.



21 Lorsqu'un enfant est adopté, le plus important est de faire ce qui est le mieux pour lui ou pour elle. Si l'enfant ne peut pas être élevé correctement dans son propre pays – en vivant avec une autre famille, par exemple – il peut être adopté dans un autre pays.



22 Les enfants qui quittent leur pays pour s'installer dans un autre pays en tant que réfugiés (parce qu'ils n'étaient pas en sécurité chez eux) doivent recevoir une protection et de l'aide, et avoir les mêmes droits que les enfants nés dans le pays dans lequel ils sont arrivés.



23 Tout enfant en situation de handicap doit avoir la meilleure vie possible dans la société. Les gouvernements doivent supprimer tous les obstacles qui empêchent les enfants en situation de handicap de devenir indépendants et de participer activement à la vie de la communauté.



24 Les enfants ont le droit d'avoir les meilleurs soins de santé possible, de l'eau potable, de la nourriture saine et de vivre dans un environnement propre et sûr. Tous les adultes et les enfants doivent être informés de la manière de rester en sécurité et en bonne santé.



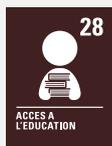
25 Lorsqu'un enfant est placé pour habiter dans un autre endroit que chez lui, que ce soit pour des raisons de soins, de protection ou de santé, sa situation doit être suivie souvent afin de vérifier que tout va bien et qu'il se trouve toujours dans l'endroit qui est le meilleur pour lui.



26 Les gouvernements doivent fournir de l'argent ou d'autres types de soutien afin d'aider les enfants des familles pauvres.



27 Les enfants ont le droit d'être nourris et habillés et de vivre dans un lieu sûr afin de pouvoir s'épanouir le mieux possible. Les gouvernements doivent aider les familles et les enfants qui n'ont pas les moyens de payer pour tout cela.



28 Chaque enfant a droit à une éducation. L'école primaire doit être gratuite. Chaque enfant doit avoir accès à l'éducation secondaire et à l'éducation supérieure. Les enfants doivent être encouragés à atteindre le niveau d'éducation le plus élevé possible. La discipline à l'école doit respecter les droits de l'enfant et ne doit jamais utiliser de la violence.



29 L'éducation des enfants doit les aider à développer pleinement leur personnalité, leurs talents et leurs capacités. Elle doit leur enseigner à comprendre leurs droits et à respecter les droits et la culture des autres, ainsi que leurs différences. Elle doit les aider à vivre en paix et à protéger l'environnement.



30 Chaque enfant a le droit de parler sa propre langue, et de pratiquer sa propre culture et sa propre religion, même si la plupart des personnes du pays dans lequel il vit ont une langue, une culture ou une religion différentes.



31 Chaque enfant a le droit de se reposer, de se détendre, de jouer et de participer à des activités culturelles et créatives.



32 Les enfants ont le droit d'être protégés de tout travail dangereux ou mauvais pour leur éducation, leur santé ou leur développement. S'ils travaillent, ils ont le droit d'être en sécurité et d'être payés comme il faut.



33 Les gouvernements doivent protéger les enfants des drogues dangereuses et doivent faire attention à ce qu'ils n'en prennent pas, n'en fabriquent pas, n'en transportent pas et n'en vendent pas.



34 Les gouvernements doivent protéger les enfants de l'exploitation sexuelle et des violences sexuelles, par exemple contre des personnes qui forcent les enfants à avoir des relations sexuelles contre de l'argent ou à faire des photos ou des films sexuels.



35 Les gouvernements doivent faire attention à ce que les enfants ne soient pas enlevés ou vendus et à ce qu'ils ne soient pas emmenés dans d'autres pays ou endroits pour y être exploités (c'est-à-dire que l'on profite d'eux).



36 Les enfants ont le droit d'être protégés contre toute autre forme d'exploitation (c'est-à-dire que l'on profite d'eux), même si elle n'est pas spécifiquement mentionnée dans cette convention.



37 Les enfants accusés de ne pas respecter la loi ne doivent pas être tués, torturés, traités cruellement, ni emprisonnés pour toute la vie ou avec des adultes. La prison doit toujours être la dernière possibilité choisie et pour une durée aussi courte que possible. Les enfants emprisonnés doivent être aidés par un avocat ou d'autres personnes qui connaissent la loi et doivent pouvoir rester en contact avec leur famille.



38 Les enfants ont le droit d'être protégés en temps de guerre. Aucun enfant de moins de 15 ans ne peut faire partie de l'armée ou participer à des combats.



39 Les enfants blessés ou victimes de mauvais traitements, de négligence ou de la guerre ont le droit d'obtenir de l'aide pour pouvoir se rétablir et retrouver leur dignité.



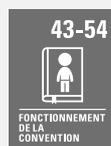
40 Les enfants accusés de ne pas respecter la loi ont le droit de recevoir un traitement juste et une aide de personnes qui connaissent la loi. Un grand nombre de solutions doivent être disponibles pour aider ces enfants à devenir de bons membres de la communauté. La prison doit toujours être la dernière possibilité choisie.



41 Si un pays a des lois qui protègent mieux les droits de l'enfant que cette convention, ces lois doivent être appliquées.



42 Les gouvernements doivent activement faire connaître cette convention aux enfants et aux adultes afin que tout le monde soit informé des droits de l'enfant.



43-54 Ces articles expliquent les efforts des gouvernements, de l'Organisation des Nations Unies (par exemple le Comité des droits de l'enfant et l'UNICEF), ainsi que d'autres organisations, pour que tous les enfants puissent profiter de chacun de leurs droits.



Ce texte est soutenu par le Comité des droits de l'enfant.



ANNEXE 7 – LIVRET ACCUEIL CRÈCHE MUNICIPALE (1/2)



Livret d'accueil de la crèche de Saint Vincent de Tyrosse.



Crèche collective de Saint Vincent de Tyrosse

Rue Mounsempès

40230 Saint Vincent de Tyrosse

05.58.77.03.96



La crèche de Tyrosse est un mode d'accueil collectif municipal, elle accueille 41 enfants de 2 mois et demi à l'entrée à l'école du lundi au vendredi de 7H30 à 18H30. Elle ferme généralement pour les fêtes de fin d'année et trois semaines au mois d'août.

Les missions de service public de l'équipe de la crèche de Tyrosse vont bien au-delà de l'aide aux parents pour articuler les impératifs de leur vie familiale et sociale.

La crèche accueille de très jeunes enfants dans un lieu de vie où le bien être de chaque enfants et le bien vivre ensemble sont favorisés pour une continuité et une cohérence de repères dans un environnement sécurisant, bienveillant, bien traitant et serein.

L'équipe assure un accueil personnalisé de l'enfant et de ses parents qui prend en compte leur diversité et leur différence culturelle et cultuelle. Elle concourt à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité entre filles et garçons.

L'équipe favorise chez le tout-petit, par une parole positive et sécurisante, les expériences, la confiance en soi et autrui, le sentiment d'être important et d'appartenir à un groupe.



Une équipe pluridisciplinaire

2 agents de ménage qui nettoient l'ensemble des sols de la crèche le soir.

12 auxiliaires de puériculture et CAP Accompagnants éducatifs petite enfance qui accueillent les enfants et leur familles, assurent les soins d'hygiène des enfants, leur sécurité physique et affective et les accompagnent dans leur développement, en proposant des activités d'éveil, variées, ludiques et adaptées.

1 adjointe de direction, éducatrice de jeunes enfants, qui assure aux enfants un accueil, un espace aménagé en fonction de leur âge et des activités adaptées à leur développement. Elle veille à l'encadrement pédagogique auprès des auxiliaires de puériculture, coordonne l'application du projet d'établissement et reste à la disposition des parents pour répondre à tout questionnement concernant l'évolution de leur enfant.

1 directrice, infirmière qui est responsable du fonctionnement de la crèche au niveau administratif, fonctionnel et sanitaire ainsi que de l'encadrement de l'équipe pluridisciplinaire. Elle impulse une dynamique et est garante du projet d'établissement, accueille les familles dans la bienveillance et participe au partenariat avec les structures extérieures.

1 médecin qui assure le suivi préventif des enfants accueillis, veille à leur bon développement, à leur adaptation dans la structure. Il élabore les protocoles d'urgence en collaboration avec la directrice.

1 psychologue qui travaille sur 3 axes :

- Soutien aux équipes dans leurs missions
- L'observation des enfants dans le monde de la crèche
- Se tient à disposition des familles

1 psychomotricienne qui accompagne les équipes dans des propositions faites aux enfants de motricité libre .

La crèche accueille également des intervenants en fonction du projet d'éveil de l'année (yoga, jardinage...) ainsi que des stagiaires (auxiliaires, CAP, éducateur/trice...).



Nous sommes heureux d'accueillir votre enfant à la crèche...

L'adaptation

C'est continuer à se sentir entier alors que ses parents s'éloignent.

Pour votre enfant :

- Connaître tous ces nouveaux visages, particulièrement celui de l'équipe qui va l'accueillir.
- Se repérer dans les lieux.
- Se familiariser avec les odeurs et les bruits.

Pour vous :

- Se donner le temps de tisser un lien avec les professionnels à qui vous allez confier votre enfant.
- Découvrir le lieu de vie où votre enfant va évoluer.

L'adaptation se déroule sur une période de cinq jours minimum, selon une trame qui vous sera expliquée avant l'entrée de votre enfant à la crèche.

Se séparer chaque jour

L'accueil est un moment important. Parfois cela peut être un moment compliqué. Nous vous invitons à prendre le temps nécessaire pour que votre enfant commence sa journée tranquillement et soit rassuré.

N'oubliez pas que vous pouvez téléphoner, un petit appel vous rassurera et vous passerez tous les deux une meilleure journée.



ANNEXE 7 – LIVRET ACCUEIL CRÈCHE MUNICIPALE (2/2)

Jamais sans mes doudous

Amis du matin, à l'heure de dire au revoir à papa, maman

Amis des petits et gros chagrins

Pour les bleus du corps et ceux du cœur.

Amis farceurs et malins,

Sachant très bien se cacher dans la crèche sous les coussins, dans les tiroirs, ils ne sont jamais loin.

Pour les plus petits ils sont près d'eux si besoin

Parfois chez les grands ils attendent sagement rangés dans les poches à doudou le temps d'une activité, d'un repas, d'une sortie à la terrasse.

Quelques fois les grandes personnes, les professionnels comme les parents, aimeraient bien ne plus les voir occupés si souvent la bouche et les mains des enfants. Mais même si les enfants sont bien à la crèche, ces petits bouts de tissus, ces lapins, ces ours, ces sucettes sont des liens remplis d'odeur de la maison, qui rappellent que même si papa et maman ne sont pas là maintenant, c'est sûr, ils reviendront.

Pour toutes ces raisons nous laissons vos enfants naviguer au fil de la journée avec leur doudou, tranquillement avec l'aide des adultes, ils apprendront à s'en séparer un peu, beaucoup, rassurés de pouvoir à tout moment les retrouver.

Dormir à la crèche

« Le sommeil est une fonction vitale, pendant laquelle je grandis et me construis. »

Marie Thirion

C'est pourquoi à la crèche même si je dors longtemps, on ne me réveille pas.

Au moment de dormir je retrouve mon lit, ma place, mes doudous. Seul ou avec mes copains je suis accompagné de mon endormissement à mon réveil. Puis on veille sur moi pendant mon sommeil.



La propreté

C'est à la maison que commence l'apprentissage de la propreté.

Son acquisition peut se faire sans heurt à condition que votre enfant soit prêt sur le plan physiologique, soit en âge de comprendre et qu'il ait envie de grandir !!!

Les oublis font partie de l'apprentissage.

Manger à la crèche

Les repas et goûters sont préparés et livrés par le pôle culinaire de MACS. Ils sont réchauffés et réajustés par notre agent de cuisine.

La poursuite de l'allaitement maternel est tout à fait envisageable à la crèche de Tyrosse.

Du biberon à la petite cuillère, votre enfant va découvrir de nouveaux goûts, de nouvelles textures et peu à peu le plaisir de manger seul, toujours accompagné d'un adulte selon son rythme.

Lorsque vous sentirez votre enfant prêt à passer à une nouvelle étape (cuillère, introduction de légumes, viande...) parlez-en à l'équipe.

Ensemble, nous accompagnons votre enfant dans ses nouvelles expériences.

Pour les plus petits, le repas est un moment privilégié et individuel. Pour les plus grands c'est un moment d'échange entre les enfants et les adultes qui les accompagnent autour d'une table.

Quel que soit l'âge, le repas est proposé mais jamais imposé, car pour nous, le respect de l'appétit de l'enfant est essentiel.

Le déjeuner à la crèche a lieu aux alentours de 11h/11h 30 et le goûter aux alentours de 15h30/16h chez les moyens et les grands. A la demande chez les bébés.



Les ateliers

« Le seul intérêt du jeu est dans le plaisir qu'il procure à l'enfant »

Françoise DOLTO

Nous essayons de favoriser l'éveil en laissant les enfants libres de leurs mouvements. Ainsi nous voulons leur permettre de découvrir tout ce dont ils sont capables sous l'œil attentif de l'adulte.

Dans la journée, votre enfant va jouer seul, avec d'autres enfants, avec différents jouets et dans divers espaces aménagés pour lui.

Nous lui proposerons des ateliers en petits groupes (peinture, lecture, éveil musical, psychomotricité, pataugeoire...).

A d'autres moments, il rêvera, observera, sera même autorisé à s'ennuyer alors l'imaginaire pourra faire son apparition

Pour mieux vivre ensemble

Rappelez-vous :

Se rencontrer, pendant l'adaptation, mais aussi au quotidien à l'occasion de réunions, de moments festifs...

S'informer sur l'évolution de son enfant et de ses nouvelles compétences.

Mais encore...

Il n'est pas autorisé d'apporter de tous petits objets qui seraient dangereux.

Dites toujours à votre enfant que vous allez partir et revenir.

Prévenez-nous si vous avez un contre temps pour que nous puissions avertir votre enfant.

Pensez à lire les affiches informatives, elles sont toujours riches de nouvelles.



La crèche c'est aussi pour les parents :

Partager le plaisir d'être parents. Votre avis nous est toujours précieux, n'hésitez pas à le donner.

Parfois il existe une différence entre les pratiques éducatives de la crèche et les vôtres, les échanges et le dialogue, fondés sur la confiance réciproque, permettront une continuité rassurante dans la vie de votre enfant.

La crèche, lieux d'éveil, de curiosité, d'imaginaire a pour objectif d'accompagner l'enfant à s'épanouir et de lui permettre un développement harmonieux.

Nous espérons que ce chemin à parcourir ensemble sera riche de découvertes et de plaisir.

L'équipe de la crèche de Tyrosse





Votre enfant va entrer à l'école maternelle pour sa première année de scolarisation. L'équipe éducative vous souhaite la bienvenue. Elle vous accompagnera tout au long de la scolarité de votre enfant.

Les horaires de l'école

MATIN : 8h30 – 12h00 | **APRÈS-MIDI** : 14h00 – 16h30

Les élèves ont classe lundi, mardi, jeudi, vendredi. L'accueil est assuré 10 minutes avant l'horaire d'entrée. La porte sera fermée à clé à 8h30 et 14h.

Les enseignants sont responsables des élèves durant ces horaires.

Les services de la mairie et de MACS

Le restaurant scolaire (MACS) et le temps méridien (de 12h à 14h)

► **Pour les élèves qui mangent à la cantine :**
Les élèves de PS et MS sont couchés après le repas.

Le personnel mairie/centre de loisirs est responsable des élèves durant ces horaires.

► **Pour les élèves qui déjeunent à la maison :**
Ils sont accueillis à l'école à 13h50.

Le périscolaire

Accueil des enfants dans l'école :

- le matin à partir de 7h20,
- le soir jusqu'à 18h30.

Le centre de loisirs gère ce temps et accueille également les enfants le mercredi (dans les locaux du centre de loisirs).

L'inscription est obligatoire.

Tél. : 05 58 77 07 45

Comment préparer votre enfant pour sa première rentrée scolaire ?

Avant la rentrée

- Parlez-lui de l'école : rappelez lui ce qu'il a vu lors de la visite de l'école, lisez-lui des albums sur la rentrée...
- Essayez de respecter un rythme de vie régulier : repas, coucher, lever...

Le jour de la rentrée

- Restez avec lui quelques minutes si vous le pouvez.
- Prévenez-le lorsque vous partirez.
- Précisez lui qui reviendra le chercher et quand.

Ce que votre enfant peut apporter chaque jour

- Son doudou, sa tétine s'il en a besoin, un coussin.
- Un change complet (slip, tee-shirt, pantalon, chaussettes) le tout dans un sac marqué à son prénom. Merci de vérifier régulièrement que ce sac est complet et que les vêtements sont adaptés à la saison.
Pensez à marquer les vêtements pour limiter les échanges et les pertes.

Ce dont il n'a pas besoin

- des fournitures scolaires, des jouets, des bonbons, des bijoux.

Quels sont les adultes que vous pouvez rencontrer à l'école ? (pendant le temps scolaire)

Le personnel de l'Éducation nationale

- **Les enseignantes de l'école :**
Catherine BAJT | Christine DARRICARRÈRE | Marine GARRIC
- **Mais aussi :**
Le Directeur : Patrick PÉNACQ
La psychologue scolaire : Marie DARRIEUX

Le personnel municipal

- **Les ATSEM** (employées par la mairie) font partie intégrante de la communauté éducative. Elles apportent une aide technique aux enseignants (mise en place du matériel et entretien des classes) et également une aide éducative (accueil, hygiène, cantine, sieste...). Elles prennent en charge au sein de la classe certaines activités auprès des enfants, sous la responsabilité pleine et entière de l'enseignant.
- **Les ATSEM de l'école :**
Pascale CARRE | Geneviève CHAUVET | Valérie HENKES

Que devez-vous faire si votre enfant...

... Est malade ?

- Prévenir l'école de son absence le jour même (laisser un message sur le répondeur en indiquant le nom et la classe de votre enfant).
- Prévenir le service de restauration scolaire (pour les modalités de remboursement des repas, voir avec MACS).
- En cas de maladie contagieuse, fournir un certificat médical autorisant son retour.
- Les petites maladies sont fréquentes en début de scolarisation à l'école, nous ne donnons aucun médicament (sauf PAI). Si votre enfant est malade, prévoyez une solution pour le faire garder en cas de besoin.

... A une maladie chronique (asthme, diabète, allergies...) ?

- Prévenir l'école, le service de restauration scolaire et le périscolaire pour mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé permettant à votre enfant de suivre son traitement en milieu scolaire).
Il sera établi entre l'école, la collectivité et la famille sous couvert du médecin scolaire.

Aucun médicament ne peut être administré à l'école sans un PAI.



SOMMAIRE

Pour vous diriger dans l'organisation de la vie scolaire à l'école de la souque à Saint-Vincent de Tyrosse, vous trouverez des informations sur

L'école

L'inscription

La vie dans l'école

Le petit mot des enseignant(e)s de petite section

Le périscolaire

La restauration scolaire

L'école

Toute inscription à l'école maternelle publique se fait au PEJ (pôle éducation jeunesse)

Pôle Éducation-Jeunesse - 8 rue des Pyrénées
Tél. 05 58 77 77 40
secretariat.pej@tyrosseville.com

Période

Pour les enfants de petite section, l'inscription est possible après les vacances de Pâques. Tout au long de l'année pour les nouveaux arrivants.

Pièces nécessaires

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile
- Le carnet de santé des vaccinations

L'école est organisée sur la semaine à 4 jours: Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le règlement intérieur est consultable sur le site de la commune :

La rentrée scolaire - jeudi 2 septembre 2021

- La composition des classes sera connue le jour de la rentrée
- La commune finance lesières fournitures scolaires (crayons, cahier) qui sont remises par l'enseignant à la rentrée
- Prévoir pour le premier jour : un change complet (avec casquette si soleil) et une gourde d'eau

Horaires

Les horaires de classe : 8 h 40 - 12 h et 13 h 40 - 16 h20

Les portes sont ouvertes pour l'accueil des enfants de 8h30 à 8h40 et de 13h30 à 13h40

ANNEXE 7 – LIVRET ACCUEIL ÉCOLE DE LA SOUQUE (2/3)

Le mot des enseignant(e)s de
petite section

L'entrée en petite section étant une étape émotionnellement forte tant pour l'enfant que pour les parents, il est souhaitable de faire confiance à l'enseignant(e) et à son ATSEM et d'ainsi faire en sorte que chaque matin la séparation soit la plus brève possible : confiez votre enfant à l'entrée de la classe et dites-lui au revoir rapidement.

L'enfant sera autorisé à garder son « doudou » avec lui pendant la période d'adaptation puis sera progressivement amené à s'en séparer pendant le temps de classe.

Tous les élèves de petite section ont un temps de sieste dont la durée diffère selon chaque enfant (une tétine est autorisée pendant ce moment). A son réveil, selon son rythme de sommeil, l'enfant est accueilli en classe par l'enseignant(e).

Contacts de l'école



Mme Lorcet Peggy (directrice de l'école)
Déchargée administrativement le vendredi

Tel : 05 58 77 03 91

Mail : em.stvincentdetyrosse@ac-bordeaux.fr

Le périscolaire



Horaires

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h30 et de 16h20 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Principe

L'accueil périscolaire est organisé par le centre de loisirs.

Le Centre de Loisirs

Accueil des enfants les mercredis midi + après-midi et vacances scolaires.

Les animateurs interviennent également pendant la pause méridienne dans les écoles. Des projets particuliers sont mis en place tout au long de l'année : ateliers théâtre, Arts Plastiques, camps ou mini séjours sur les temps de vacances...

Des animations en direction des familles sont également proposées durant les week-ends : Festimômes, Place des Arts, Ludomania... Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant doivent s'acquitter d'une adhésion annuelle et fournir les documents nécessaires : carnet de santé, n° allocataire CAF ou MSA, carte d'identité, bons vacances, justificatif de domicile de moins de trois mois. Les tarifs sont établis selon le Quotient Familial pour un accueil à la journée et sur une base d'1,85 € de l'heure pour l'accueil périscolaire.

Il vous est conseillé d'inscrire chaque début d'année pour pallier un imprévu de garde dans l'année. Sans cette inscription, votre enfant ne pourra être pris en charge en cas de besoin de dernière minute.

Informations et Contacts

Horaires d'ouverture du bureau :

les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 11 h et de 17 h à 18 h 30, ou sur rendez-vous.

Directrice : Cathy Guillon-Bareyt
Centre de loisirs de la Souque
Allée du Temps Libre

Tél. : 05 58 77 07 45
lasouquetyrosse@wanadoo.fr

La restauration scolaire

Organisation

Les repas sont pris au sein de l'école. Préparés au pôle culinaire de MACS, ils sont apportés à la cantine, prêts à réchauffer.

Inscription Réservations

L'inscription est à faire sur le site du pôle culinaire. Vous recevrez ensuite vos codes d'accès au portail famille du pôle culinaire qui vous permettra d'effectuer les réservations de repas pour votre (vos) enfant(s).



L'école et le pôle culinaire sont 2 entités distinctes. Si votre enfant est absent, il vous faut prévenir :
- l'école,
- le pôle culinaire via le portail famille en décochant la réservation deux jours à l'avance si vous savez que votre enfant sera absent.

Restrictions alimentaires

Les enfants présentant une restriction alimentaire sont accueillis dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (indispensable) élaboré à la demande de la famille par le directeur de l'école et le médecin scolaire à partir des données transmises par le médecin traitant.

Informations et contacts Pôle culinaire

<http://www.cc-macs.org/fr/au-quotidien/pole-culinaire.html>
4033 rue Charles de Gaulle - 40510 Seignosse
05 59 42 49 69



Lexique de l'école

École primaire : Elle englobe l'école maternelle et l'école élémentaire.

École maternelle : Elle regroupe les classes de petite section, moyenne section et grande section.

A.T.S.E.M. : L'agent territorial spécialisé d'école maternelle, employé par la commune, assiste l'enseignant(e) pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants des classes de maternelle.

Conseil d'école : sous la présidence du directeur, composé des enseignants, de représentants de la Mairie, de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, du délégué de l'Éducation Nationale et des représentants de parents d'élèves, le Conseil d'école se réunit 3 fois par an. Il donne tout avis et suggestion sur le fonctionnement de l'école. Il vote le règlement intérieur et informe des activités de l'école. À l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé et un exemplaire est diffusé aux parents d'élèves.

Les représentants de parents d'élèves au conseil d'école : Il y a dans chaque école au moins autant de représentants de parents d'élèves que de classes et au maximum le double. Chaque parent d'élève(s) est électeur et éligible. Il suffit pour cela de s'inscrire sur une des listes en début d'année ou d'en créer une. Au mois d'Octobre, ont lieu des élections permettant de choisir les parents représentant les familles. Ils sont élus pour la durée de l'année scolaire. Ils siègent au Conseil d'école. Ils peuvent poser

dès questions, relayer les avis des parents et donner leurs suggestions sur la vie de l'école.

Par ailleurs, leurs noms sont affichés sur les panneaux d'affichage de l'école si vous souhaitez prendre contact directement avec eux.

Les Associations des Parents d'Élèves (A.P.E.) :

1. FCPE (<https://fr-fr.facebook.com/fcpeecolestyrosse/> - tel : 06 26 13 76 76)
2. UPEI (<https://www.facebook.com/UPEI-des-écoles-de-Semisens> - mail : asso.uei.tyrosse@mailo.com et tel : 06 20 40 82 23)

Le projet d'accueil individualisé (P.A.I.) : Il s'applique aux élèves à besoins spécifiques (maladie signalée, pathologie chronique, allergie, etc.) nécessitant une vigilance particulière. Il a pour objectif de définir la prise en charge de l'élève dans le cadre scolaire au regard de ses spécificités.

Aucun médicament ne sera administré sur le temps scolaire hors P.A.I.

L'auxiliaire de vie scolaire (A.V.S.) : contractuel de l'Éducation Nationale, l'auxiliaire de vie scolaire est un assistant d'éducation spécialisé dans l'accompagnement scolaire d'enfants en situation de handicap.

L'équipe éducative

L'école est constituée de cinq classes.

Bâtiment du haut :

PS/MS : M. Lacaze Jérôme (enseignant) et Sandrine Paquin (Atsem)

PS/MS : Mme Millet Pascale (enseignante) et Fanny Leclerc (Atsem)

PS/MS : Mme Villacampa Sandrine (enseignante) et Stéphanie Desjardins (Atsem)

GS : Mme Lorcet Peggy (enseignante et directrice) et Laura Etchépare (Atsem)

GS : M. Lesot Frédéric (enseignant) et Sylvie Hotellier Fanny Leclerc (Atsem)



Projet Éducatif de territoire



St-Vincent-de-Tyrosse

2022-2025

Pôle Éducation-Enfance-Jeunesse

8 rue des Pyrénées

Tél. 05 58 77 77 40

secretariat.peej@tyrosseville.com